







LE MOT DU MAIRE page 3	LA POSTE page 19					
ACTIVITÉS DES ÉLUS CARNET DE BORD pages 4 et 5	CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE INAUGURATION CENTRE DE					
DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL page 6	LOISIRS VERTS L'ESCAPAD'page 20					
CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTSpage 6	INAUGURATION PLACE DE LA MAIRIE pages 20 et 21					
ÉCONOMIE ET FINANCES	DÉCHETTERIE pages 21 à 23					
TAUX 2019 DES TAXES LOCALESpage 7	TOURISME : TAXE DE SÉJOURpage 23 COMMISSION SPORTS À LA GRANGEpage 23					
TRAVALIV						
TRAVAUX	CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
ÉGLISE DE THEIX page 7 SÉCHERESSE ? page 7	RÉUNION UNESCOpage 24					
MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC AU BOURG DE SAINT-GENÈS CRÉATION D'UNE ZONE 30 ET	PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE OUVERTURE DE LA LIGNE COVOIT'ICI ROCHEFORT- MONTAGNE - CLERMONT-FERRANDpage 24					
D'UNE ZONE DE RENCONTREpages 8 et 9	INRA					
BILAN EXPÉRIMENTATION DISPOSITIF DE MODÉRATION DE LA VITESSE À MANSONpage 9	DES PORTES OUVERTES À L'INRA « DE CHEZ NOUS » pages 24 et 25					
JEUX DANS LA COUR DE L'ÉCOLE ET SOL	• •					
DU MULTI-ACCUEILpage 9	LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME					
ACTUALITÉS	• Affiche 13 juillet					
LA FORÊT DANS SA DIVERSIFICATIONpage 10 ÉLECTIONS EUROPÉENNESpages 10 et 11	 Affiche forum du 7 septembre Nadaillat sur le chemin du temps qui passe Journée ultra sportive pour les seniors du département 					
• Cette année, la semaine 21 avait pour fil conducteur la santé au sens large, intégrant bien-être et alimentation • Lutte contre l'ambroisie	ADMR pages 28 et 29 • Après-midi pour nos aînés • Assemblée générale					
SOCIAL ET SCOLAIREpage 13	LOISIRS ET RENCONTRESpage 29					
 Tarifs 2019/2020 Le PEDT à nouveau signé pour 3 ans 	LES PANIERS CHAMPANELLOISpage 29					
• Des activités pour tous les enfants	BAS'ART - STAGES D'AQUARELLESpage 29					
CCAS page 14	CAMPANELLE page 29					
Analyses des besoins sociauxAteliers seniors au volant	DON DU SANGpage 29					
Ateliers mémoires	ESPOIR ET SOLIDARITÉpage 30					
• Le festival du film social et engagé	LES ENFANTS AVANT TOUTpage 30					
• Samedi 11 mai, le Salon des artistes locaux ouvrait ses portes	AMICALE CHAMPANELLOISE – SECTION DANSE page 30					
pour la 3 ^{ème} édition • Court métrage	COMITÉ DE JUMELAGEpage 31					
 Concert du SICAS Exposition « Regard d'artistes sur l'Auvergne » Programmation culturelle – Automne 2019 Jeudi 4 avril, inauguration de la rue Jean Anglade 	MEI HUA ZHUANGpage 31 MANIFESTATIONS FESTIVES ET ASSOCIATIVESpage 32					
DE FUTURS JEUNES AVENTURIERSpage 18 • Deux Fontfreydois sur le départ du 4L Trophy • Laure, Pauline et Ligia, trois amies dans le désert	A VOTRE SERVICE pages 33 et 34					
DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION	Couverture :					

Nous remercions les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité. Pensez à les consulter et à utiliser leurs services.



LE MOT DU MAIRE



Champanelloises, Champanellois,

Les élections européennes du 26 mai dernier ont mobilisé plus de votants que ne l'annonçaient les différents sondages. C'est une bonne nouvelle pour la respiration démocratique de notre pays car le droit de vote ne s'use que si l'on ne s'en sert pas et l'Europe joue un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous. A Saint-Genès-Champanelle, commune animée par l'activité de deux jumelages fort anciens avec Kallmünz (Allemagne) et Monterosso al Mare (Italie) la participation a été nettement supérieure à celle observée au plan national

et en augmentation sensible par rapport à la précédente consultation européenne. Nous nous en réjouissons.

Mais les grands enjeux européens qui retiennent toute notre attention ne doivent pas pour autant nous éloigner des préoccupations de proximité qui animent notre action quotidienne dans le cadre de la Métropole et de la commune dont les actions sont de plus en plus étroitement liées. C'est notamment grâce à la Métropole que nous pouvons concrétiser des projets d'envergure qui confortent l'attractivité de notre territoire, permettant aux Champanellois de bénéficier d'équipements nouveaux de qualité.

Nous venons d'en avoir une excellente illustration avec l'inauguration du Centre d'activités sportives et de loisirs verts, désormais appelé l'Escapad', qui s'est déroulée en présence de nombreux élus et partenaires le 19 juin. C'est le résultat d'un très long travail et de multiples réunions qui ont abouti d'abord à une délibération du conseil communautaire en 2015 déclarant l'intérêt communautaire d'un tel projet, puis à l'inscription dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement en 2016 et au lancement officiel de travaux début 2018. Aujourd'hui nous sommes très satisfaits de cette belle réalisation qui a permis de sauver un élément important du patrimoine champanellois et le centre équestre associatif qui a failli disparaître et connaîtra ainsi une nouvelle vie dans des conditions très sensiblement améliorées. Le recrutement du personnel qui le gérera est en cours et, après l'accueil d'une première manifestation d'envergure qui sera la Métropolitaine du 7 juillet l'Escapad', pourra fonctionner à plein régime à l'automne selon des horaires qui vous seront alors communiqués.

Cette inauguration a été aussi précédée d'une présentation des importants travaux de voirie dont la maîtrise d'ouvrage est maintenant assurée par la Métropole. La rénovation du parvis de la mairie, la modernisation du parking, la création de bornes pour vélos et véhicules électriques aidée par l'État et portée par le Parc des Volcans, sont autant d'éléments majeurs qui donnent une nouvelle image de notre centre bourg. Ce programme devra aussi être poursuivi lors des prochaines années pour améliorer l'espace vers la Maison des Associations et le groupe scolaire, en accordant une attention particulière à la circulation automobile et à la sécurité des piétons.

Autre équipement que nous devons aussi moderniser : la déchetterie de Theix. Devenue indispensable pour une meilleure protection de l'environnement et utilisée par beaucoup d'entre nous elle va avoir 20 ans et elle n'est plus aux normes d'aujourd'hui. Il est donc indispensable de la rénover en relation étroite avec la Métropole qui détient la compétence déchets. Nous en sommes aujourd'hui à l'avant-projet qui a suscité l'inquiétude excessive de certains riverains. L'information à ce sujet est indispensable et sera accentuée pour une meilleure acceptabilité d'un projet d'intérêt général indispensable. La création d'un groupe de travail, décidée lors de la récente réunion publique d'information va permettre de communiquer davantage sur la réalité du projet et de l'améliorer dans un esprit constructif et sans arrière-pensée.

Bien d'autres projets mériteraient encore d'être abordés et ce bulletin vous permettra de découvrir des travaux plus modestes et pourtant fort utiles ainsi qu'une activité culturelle et associative de plus en plus riche. Merci à tous ceux qui s'y investissent.

Votre maire, Roger Gardes Vice-président de Clermont Auvergne Métropole Vice-président du Parc des Volcans

TIVITÉS DES ÉLUS



Carnet de Bord

Le carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers déléqués qui participent à de nombreuses réunions. Parallèlement se tiennent de nombreuses réunions telles les commissions communautaires, les conseils d'administration, les assemblées générales associatives et les commissions municipales ainsi que les rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du Conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

Concertation avec un architecte au sujet des églises.

15 MARS

• Colloque sur la jeunesse à l'UD CCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) (A. Désèmard)

- Commission environnement à Clermont Auvergne Métropole (R. Gardes, N. Imbaud)
- Commission tourisme et urbanisme à Clermont
- Auvergne Métropole (R. Gardes)

 Réunion du SIAVA (Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon) à Cournon (A. Désèmard, C. Vial)
- Audition du SICAS (Syndicat Intercommunal de Ceyrat Avec Saint-Genès-Champanelle) à Ceyrat (N. Imbaud)

19 MARS

- Concertation sur la cartographie des sites naturels (R. Gardes, N. Imbaud, E. Hayma, A. Boudet)
- Ouverture de la saison à Vulcania (P. Vieira)
- Concertation avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) sur l'histoire du château de Saint-Genès (R. Gardes)
- · Conférence sur la métropolisation à Clermont-Ferrand (E. Hayma)

20 MARS

- Conseil du pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne (R. Gardes)
- Comité de pilotage de l'observatoire OSE à l'agence d'urbanisme (R. Gardes)
- Commission métropolitaine élargie sur la transition énergétique (R. Gardes, N. Imbaud)
- Conseil des régies eau et assainissement à Clermont Auvergne Métropole (C. Vial)

 • Point sur l'arrivée de la fibre sur la commune (A.
- · Commission aménagement du territoire à la Métropole (A. Désèmard)

21 MARS

- Entretien avec des étudiants au sujet des conséquences du classement UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne (R. Gardes)
- Représenter la Métropole à l'inauguration du « Relais des Puys » (R. Gardes)
- Comité syndical du Grand Clermont (R. Gardes)
- Inauguration d'« Equinoxes » à Chamalières (R.
- Concertation avec la Fédération de tennis et le Club de Saint-Genès pour l'étude de l'éclairage des terrains (C. Vial)

22 MARS

- Bureau de Clermont Auvergne Métropole (R. Gardes) Conseil d'administration de la SPL tourisme (Société
- Publique Locale) (R. Gardes)
- · Assises nationales du vieillissement à Polydôme (A. Désèmard)

23 MARS

• CCAS (R. Gardes, A. Désèmard, C. Vial, R. Orban)

- Étude avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) des dossiers d'éclairage public (C. Vial)
- Réunion de préparation d'« Effervescences » (P. Vieira)

26 AU 29 MARS

• Déplacement à Vitoria-Gasteiz en Espagne pour les 2èmes rencontres du réseau des villes Michelin (R. Gardes)

26 MARS

• Réunion du SICAS (N. Imbaud, A. Beaumont, A. Thibault)

27 MARS

• Concertation avec la directrice des régies eau et assainissement (C. Vial)

28 MARS

- Journée sur le réchauffement climatique au CNFPT (Čentre National de la Fonction Publique Territoriale) (N Imhaud)
- · Assemblée générale du VALTOM (Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) (N. Imbaud)
- Assemblée générale de « Bien vivre à la MAPAD » (A. Désèmard)

1ER AVRIL

- Comité de pilotage à Clermont Auvergne Métropole sur la reconversion des friches industrielles (R. Gardes)
- · Commission forêt extra communale (R. Gardes, C. Vial, Y. Chauvet, E. Pellissier, J. Lassalas, A. Boudet)
- Rencontre à la Maison du site sur le classement Unesco (N. Imbaud)

2 AVRIL

- Assemblée générale de la Route des villes d'eaux à Royat (R. Gardes)
- Assemblée générale du Syndicat intercommunal thermal à Royat (R. Gardes)
- Assemblée générale de Thermauvergne à Royat (R. Gardes)
- Préparation de l'agenda 2020 (A. Boudet)
- Ressources en eau dans la Chaîne des puys (N. Imbaud)
- Commission de sécurité au château de Theix (A. Désèmard)

3 AVRIL

- Concertation sur le développement touristique à la Métropole (R. Gardes)
- Rencontre sur l'aide à la pierre pour les logements sociaux (R. Gardes)
- Concertation en préfecture sur la lutte contre le campagnol terrestre (R. Gardes)
- Assemblée générale de la FDG Dom à Marmilhat (N. Imbaud)

4 AVRIL

- Visite des équipements de télégestion à Aulnat
- · Comité syndical du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) (A. Désèmard)

5 AVRIL

- Conseil métropolitain à Clermont-Ferrand (R. Gardes, A. Désèmard)
- Étude de parcours de trail à partir de l'Escapad' (R. Gardes, C. Vial, N. Imbaud, E. Hayma, E. Pellissier, J. Lassalas, A. Boudet)
- UD CCAS (A. Désèmard)

6 AVRIL

• Rencontre avec les représentants des enseignants du collège de Ceyrat (R. Gardes, A. Désèmard)

8 AVRIL

- · Assemblée générale de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) à Clermont-Ferrand (R Gardes)
- Finalisation du programme de voirie 2019 (C. Vial) Visite d'une « Résidence seniors » à Romagnat (A.
- Désèmard, C. Vial, E. Hayma) • Étude de dossiers de voirie avec la Métropole et le
- Département (C. Vial)

 Présentation du Contrat de performance énergétique à l'ADUHME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie) (N.

Imbaud) 9 AVRIL

- Comité de pilotage Route de l'Allier à la Métropole
- Rencontre avec les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) (R. Gardes, A. Désèmard, Y. Chauvet)
- Réunion technique avec l'ARU (Atelier Rural d'Urbanisme) pour le cahier des charges et le règlement de l'éco bourg (E. Hayma)
- · Conseil d'administration du SICAS (N. Imbaud, A.
- Thibault, A. Beaumont, G. Dellavedova)

 Réunion du CNAS (Comité National d'Action Sociale) (A. Désèmard, Y. Chauvet)

• CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) à la sous-préfecture de Riom (R. Gardes)

• Diagnostic des toitures et étude de leur équipement en photovoltaïque à la Maison des associations (C. Vial, E. Hayma, P. Vieira)

11 AVRIL

- Bilan annuel à la gendarmerie de Romagnat (R. Gardes, Y. Chauvet)
- Rencontre avec l'ancien et le nouveau directeur de la laiterie de Theix SLVA (R. Gardes, A. Désèmard, C. Vial) • Inauguration des nouvelles attractions au volcan de
- Lemptegy (R. Gardes) • Réunion du SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) (A. Désèmard, R. Orban, A. Thibault)

12 AVRIL

- Bureau de la Métropole (R. Gardes)
- Concertation sur le site de Charade sur les conditions
- d'homologation du circuit (R. Gardes, Y. Chauvet) Vernissage de l'exposition autour de Serge Hélias à la galerie d'art contemporain de Chamalières (R. Gardes)
- · Conseil d'administration du comité de jumelage (P. Vieira)

13 AVRIL

· Accueil de la rencontre des bénévoles des restos du cœur à la Maison des associations (R. Gardes, P. Vieira, A. Boudet, A. Thibault)



15 AVRIL

 Assemblée générale d'APARA (Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes) au Conseil régional à Lyon (R. Gardes)

16 AVRIL

• Concertation avec les responsables de la Société de chasse (C. Vial, E. Hayma)

• Réunion sur la préparation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) (N. Imbaud)

23 AVRII

• Rencontre avec le riverain de la déchetterie de Theix (R. Gardes, A. Désèmard)

Réunion préparatoire à l'élaboration du cahier des charges de l'éco bourg (N. Imbaud, P. Vieira, E. Hayma)
Conseil des régies eau et assainissement à la Métropole (C. Vial)

• Commission habitat et politique de la ville de la Métropole (A. Désèmard)

24 AVRIL

Présentation de la candidature de 11 villes thermales au label Unesco à l'opéra de Vichy (R. Gardes)
Commission sport de la Métropole à Gerzat (E. Hayma,

G. Dellavedova)

25 AVRIL

• Accueil officiel de la délégation de Kallmünz dans le cadre du jumelage (R. Gardes, P. Vieira, A. Boudet, G. Dellavedova)

29 AVRIL

- Rencontre avec les hôteliers de la Métropole sur les taux et l'utilisation de la taxe de séjour à Saint-Genès (R. Gardes)
- Commission environnement à la Métropole (R. Gardes, N. Imbaud)
- Commission tourisme et urbanisme à la Métropole (R. Gardes)
- Concertation avec la laiterie de Theix en présence du vice-président de la Métropole (C. Vial)
- Préparation du PEDT (Projet Éducatif Du Territoire)
 (A. Désèmard, Y. Chauvet)



Comité consultatif de l'Agenda 21

30 AVRIL

Rencontre à Saint-Genès avec les particuliers ayant des chambres d'hôtes ou des gîtes sur le territoire de la Métropole au sujet de la taxe de séjour (R. Gardes)
Conseil d'administration du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) (A. Désèmard)

1ER MAI

• Représenter la commune à une manifestation cycliste à Charade (Y. Chauvet)

2 MA

- Bureau du Parc des Volcans à Montlosier (R. Gardes)
 Commission de validation des listes électorales (A. Boudet)
- Conseil des régies eau et assainissement à la Métropole (C. Vial)

3 MAI

- Comité de suivi du Parc logistique à la Métropole (R. Gardes)
- Bureau de la Métropole (R. Gardes)
- Examen des dossiers concernant l'attribution des fonds européens de l'axe 8 (R. Gardes)
- Remise des médailles du travail aux agents de la Métropole (R. Gardes)
- Concertation sur les ADS (Autorisation du Droit des Sols) en zone naturelle (E. Hayma)
- Étude d'un problème d'accès à Theix (A. Désèmard, E. Hayma)

4 MAI

• Fête de la Maison de l'Europe à Chamalières (N. Imbaud)

6 MAI

• Concertation sur le tourisme à la Métropole avec la direction du tourisme et la SPL (R. Gardes)

• Analyse de la stratégie touristique du Parc des Volcans (R. Gardes)

Préparation de la Métropolitaine à Saint-Genès (A. Boudet)

7 MA

• Rencontre avec l'association « Saint-Genès environnement » (R. Gardes)

9 ΜΔ

• Conseil d'administration d'IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif Central) au siège du Parc de l'Aubrac (R. Gardes)

14 MAI

• Réunion du pôle métropolitain (R. Gardes)

• Rencontre avec les responsables de la Poste sur les difficultés rencontrées par de nombreux habitants en raison d'une mauvaise distribution du courrier (R. Gardes, Y. Chauvet)

• Réunion publique sur le RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal) en mairie de Clermont-Ferrand (R. Gardes)

• Entretien pour l'appel à projet « Insertion et patrimoine » (C. Vial)

• Réunion du PLUI sur l'environnement (N. Imbaud)

• Fonds de solidarité logements (A. Désèmard)

15 MAI

• Attribution de logements sociaux (A. Désèmard)

16 MA

• Rencontre à la Métropole sur l'élaboration de parcours de trail et leur signalétique (R. Gardes)

• Concertation avec l'INRA sur un projet de développement (R. Gardes, E. Hayma)

• Colloque sur la mobilité dans les territoires peu denses (A. Désèmard)

17 MAI

• Conseil communautaire (R. Gardes, A. Désèmard)

• Réunion du comité d'itinéraire voié verte de l'Allier (R. Gardes)

• Ouverture des journées portes ouvertes à l'INRA de Theix (R. Gardes)

Étude du fonctionnement des bus de nuit (A. Désèmard)

20 MAI

• Accueil de l'INRA et de l'IRSTEA à la Maison des associations pour une journée consacrée à l'union de ces deux instituts (R. Gardes)

• Vernissage de l'exposition « Arts en balade » à l'office de tourisme métropolitain (R. Gardes)

Assemblée générale de covoiturage Auvergne (N. Imbaud)

21 MAI

• Réunion du CCAS au sujet de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) (R. Gardes, A. Désèmard, C. Vial, R. Orban, A. Thibault)

23 MAI

 Rencontre du tourisme métropolitain au casino de Royat sur le thème Clermont Auvergne Métropole : destination internationale (R. Gardes)

Assemblée générale de l'Aduhme (N. Imbaud)

Assemblée générale d'Habitat et humanisme (A. Désèmard)

24 MAI

• Bureau de la Métropole (R. Gardes)

• Fonds de solidarité logement (A. Désèmard)

• Assemblée générale de la Société de chasse à Beaune (R. Gardes)

• Concertation sur la signalétique et la circulation autour du groupe scolaire (A. Désèmard, C. Vial)

• Assemblée générale du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) à Theix (N. Imbaud)

27 MA

 Préparation d'une convention avec Auvergne habitat pour validation du cahier des charges et du règlement de l'éco bourg (R. Gardes, A. Désèmard, N. Imbaud, P. Vieira, E. Hayma, G. Dellavedova)

• Préparation de l'inauguration du Centre d'activités



sportives et de loisirs verts « L'Escapad' » avec les services de la Métropole (R. Gardes, P. Vieira)

 Conférence organisée à la maison de l'habitat par le pôle métropolitain sur « penser la voiture autrement » (R. Gardes)

28 MAI

• Présentation à Beaumont du diagnostic du territoire en vue de la préparation du PLUI (E. Hayma)

• Étude du programme de voirie 2019 (C. Vial)

• Conseil d'administration du SICAS (N. Imbaud, A. Thibault, A. Beaumont, G. Dellavedova)

29 MAI

• Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme à la Métropole (R. Gardes)

 Rencontre avec la nouvelle directrice de l'urbanisme de la Métropole (R. Gardes)

 Concertation organisée par le Grand Clermont avec les présidents de ses EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) pour finaliser le projet de DAAC (Document d'aménagement artisanal et commercial) (R. Gardes)

 Conseil des régies eau et assainissement à la Métropole (C. Vial)

4 JUIN

 Point sur l'instruction des actes d'urbanisme (C. Vial, E. Hayma)

• Conseil de l'école maternelle (R. Gardes, A. Désèmard,

• Conférence de presse « Mon été à Clermont » (R. Gardes)

• Commission habitat de la Métropole (A. Désèmard)

5 JUIN

 Concertation au sujet de la rénovation de la déchetterie de Theix à la Métropole (R. Gardes)

Commission sport de la Métropole à Saint-Genès (R. Gardes, P. Vieira, E. Hayma, A. Boudet, G. Dellavedova)
Commission déchets à la Métropole (N. Imbaud)

6 JUIN

• Bureau du Grand Clermont (R. Gardes)

• Inauguration de travaux au camping de Ceyrat (A. Thibault)

7 JUIN

Bureau de Clermont Auvergne Métropole (R. Gardes)
 Assemblée générale du Club de rugby à Laschamps

• Assemblée générale du Club de rugby à Laschamps (P. Vieira)

UD CCAS (A. Désèmard)

11 JUIN

• Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme à la Métropole (R. Gardes)

• Commission environnement à la Métropole (R. Gardes, N. Imbaud)

• Commission tourisme et urbanisme à la Métropole (R. Gardes)

• Réunion sur l'économie d'énergie dans les ERP (Établissements recevant du public) (N. Imbaud)

12 JUIN

• Comité de pilotage sur Cit'ergie à la Métropole (R. Gardes, N. Imbaud)

Rencontre sur l'urbanisme à la Métropole (R. Gardes)
Conseil d'administration de la SPL Aménagement à

Clermont-Ferrand (R. Gardes)

• Conseil des régies eau et assainissement à la

• Conseil des régies eau et assainissement à la Métropole (C. Vial)

13 JUIN

• Présentation du rapport d'activité sur le développement durable à la Métropole (N. Imbaud)

Commission exploitation du SMTC (A. Désèmard)

14 JUIN

• Bureau de la Métropole (R. Gardes)

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Décisions du Conseil municipal

Réuni en séance ordinaire publique les 10 mai et 20 juin 2019, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité sauf précisions contraires.

Le 10 mai 2019

- Prendre acte du bilan de l'expérimentation du département sur la restriction de la vitesse à Manson (RD90) et valider la proposition d'un léger rétrécissement de la voirie pour garder la continuité piétonne tout en permettant de limiter la vitesse.
- Valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention de 15.000 € à la Fondation du patrimoine dans le cadre de l'appel à projet « insertion et patrimoine ». Une convention de 22.642 € sera signée avec Job chantier (pérennisation de 8 emplois pour l'association) et 5 premiers chantiers de petits travaux seront lancés en 2019 (fontaines, lavoirs ou murets).
- Adopter les taux d'imposition des taxes locales 2019 dans le cadre de la règle de lien entre les différents taux d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti : TH +0%, TFB +1%, TF +0%.
- Prendre favorablement acte de la volonté de la Métropole d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), reconnaissant son importance dans les gros dossiers d'urbanisme de la commune.
- Voter une demande de subvention européenne (FEDER) par l'intermédiaire de la Région pour la modernisation de l'équipement informatique de l'école élémentaire sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 28.759 € pour 8 classes. Les travaux ne s'effectueront totalement que s'il y a obtention de la subvention.
- Prendre connaissance des informations : journée porte ouverte à l'AlA le 6 juillet, relance de l'opération Solaire 63 du département, remerciements de l'EAP Saint-Aubin pour les travaux réalisés.

Le 20 juin 2019

- Voter l'accord local qui valide le nombre de délégués de la future assemblée de Clermont Auvergne Métropole. Le nombre total de conseillers passera de 89 à 84 mais permet à Saint-Genès, grâce à son développement sur la base de 3525 habitants, de garder 2 conseillers métropolitains.
- Voter la Convention Job chantier, pour un montant de 75.600 €/3ans (septembre 2019 à septembre 2021) pour restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine communal couplé à une insertion sociale et professionnelle durable. Les travaux seront coordonnés avec les services techniques.

- Valider le tirage au sort des Champanellois pour le jury d'Assises 2020.
- Approuver le 3ème PEDT (Projet Éducatif Du Territoire) 2019/2022 établi pour les enfants et adoslescents avec un comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes (élus, parents, enseignants et éducation nationale, personnel communal, associations, etc...).
- Voter les tarifs 2019/2020 : cantine, CLSH, Multi accueil et location à la journée hors week-end de la Maison des associations, par les personnes privées de la commune.
- Voter le renouvellement de la convention de partenariat avec Royat pour l'ALSH (Accueil de loisirs) de Charade.
- Prendre acte de la nécessité de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour la zone de l'écobourg. La réduction de la zone 3AUG initialement prévue pour le projet, nécessite une modification du PLU gérée par la Métropole : 2 zones 3AUG délimiteront l'espace du projet pour son phasage. Le Conseil métropolitain doit se prononcer le 28 juin.
- Avis favorable à la demande des riverains, pour nommer une rue à Thèdes « Impasse des Papillons ».
- Avis favorable pour l'achat d'une parcelle du domaine public à Pardon, à la demande d'un particulier, pour créer une entrée face à son garage.
- Avis favorable pour la location à un privé d'un terrain, pour faire son jardin, sur une parcelle communale à Pardon. Un bail d'un an reconductible sera établi.
- Avis défavorable à Chatrat à la demande d'un privé pour l'achat d'une partie du domaine public, suite à la consultation des services métropolitains gestionnaires des réseaux (existence d'une canalisation publique).
- **Prendre acte** de la modification du PLH (Plan Local de l'Habitat) en cours (2014/2019) pour la Métropole intégrant les différentes modifications législatives entre 2013 et 2018.
- Débattre sur la gratuité des transports qui sera discutée au prochain Conseil métropolitain de juin. Audelà de la tarification sociale, avant d'envisager la gratuité, Saint-Genès-Champanelle souhaite que toutes les communes périphériques soient mieux desservies par les transports en commun.
- **Prendre connaissance** des nouveaux baux de fermage.



- Voter 5.253,25 € HT de maîtrise d'œuvre de la Maison associative de la nature et de la chasse pour la réalisation de travaux supplémentaires.
- **Prendre acte** de l'information canicule : conformément à l'arrêté préfectoral, le registre est ouvert en mairie pour l'inscription des personnes susceptibles d'avoir des besoins d'interventions durant ces périodes.
- Prendre acte du refus du Conseil d'État de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité faite par la propriétaire d'une construction illégale. La municipalité est toujours dans l'attente du jugement de cassation de la procédure qu'elle a lancée depuis 2015 pour cette infraction.
- **Voter** les modifications des libellés des groupes fonctionnels C2 et B2 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- Prendre note des manifestations suivantes :
- Réunions publiques sur le diagnostic du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : les 25 juin à Cournon, 26 à Royat et 27 à Clermont-Ferrand ;
- Fête du 1er anniversaire de l'inscription de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'Unesco : 6 juillet au Puy-de-Dôme ;
- Départ de la « La Métropolitaine » : 7 juillet à partir de 8 heures - à l'Escapad' Centre d'activités sportives et de loisirs verts (château de Saint-Genès-Champanelle).
- **Prendre note** d'un courrier de remerciements aux services techniques de la mairie.
- Voter une modification de 30 € du reversement des fonds de l'ancienne SCI du Puy de la Vache à l'association syndicale libre des propriétaires des Puys de la Vache et de la Mey, ce qui porte le montant transféré à 3.688.25 €.
- Accepter l'offre de 1550 € pour la vente de 63 m³ de bois près de la déchetterie de Theix dont le prix plancher était fixé à 20 €/m³ (ouverture du pli en séance du Conseil).

■ Conseil municipal d'enfants LES RESTOS DU CŒUR

La collecte, organisée par le Conseil municipal d'enfants, a été très appréciée par les habitants de la commune. De nombreux vêtements, chaussures, jouets et articles de puériculture pour enfants ont été donnés.

Bel engagement solidaire de nos jeunes!





ÉCONOMIE ET FINANCES

■ Taux 2019 des taxes locales

Lors du Conseil municipal du 4 avril dernier, le Conseil a validé pour l'année 2019, la stabilité du taux de la taxe d'habitation au taux de 2018 soit 13,37% et l'augmentation de 1% des deux taxes foncières locales.

La législation établit une règle de lien entre les taux des différentes taxes locales. Le vote des taux des taxes pour 2019 n'applique pas cette règle de lien. Il y a rupture entre la stabilité de la taxe d'habitation et l'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti. Le

taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBN) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, lors du Conseil municipal du 10 mai dernier, le Conseil a

voté le maintien des taux 2018 pour la taxe d'habitation (13,37%) et pour la taxe sur le foncier non bâti (109,44%) et une augmentation de 1% pour la taxe sur le foncier bâti (18,39%).

TRAVAUX

■ Église de Theix

La commune est propriétaire de 7 églises et 3 chapelles.

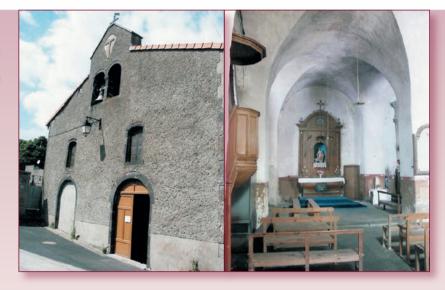
Suite à la fermeture au public de l'édifice religieux de Theix, un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé a été conduit pour déterminer les causes des nombreux désordres apparents et établir différentes propositions de mise en sécurité, renforcement et pérennisation.

L'édifice présente de nombreux désordres, notamment, la présence de fissures importantes dans les voûtes et au droit des jonctions des façades avant et arrière ainsi que la présence d'humidité sur les murs enterrés.

Les investigations menées ont permis d'établir les éléments suivants :

 le niveau d'assise des fondations existantes est constitué par des argiles limoneuses et des argiles sableuses à blocs. Ces formations présentent des caractéristiques mécaniques hétérogènes, très médiocres et compressibles; pour atteindre un





niveau de résistance acceptable, il est nécessaire d'atteindre des profondeurs localement importantes.

- l'eau est présente à des profondeurs comprises entre 2.10 m et 3.00 m, traduisant l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- les maçonneries de soubassement existantes sont de mauvaise qualité et leur stabilité semble relativement précaire.

3 propositions ont été établies par le bureau d'études :

- la première consiste en la démolition de l'édifice pour un montant estimé de travaux de 41.820 €
- la seconde consiste à réaliser des travaux de mise en sécurité de l'édifice sans réouverture au public pour un montant estimé de travaux de 40.910 € TTC
- la troisième est la continuité de la seconde, et prévoit des travaux importants de renforcement et de pérennisation de l'édifice pour envisager une ré-

ouverture au public ; des études complémentaires seront nécessaires pour affiner les préconisations techniques. A ce stade le montant estimé des travaux est de 322.500 € TTC.

Les habitants du village ont été conviés à une réunion d'information pour échanger sur les conclusions du diagnostic et les différentes solutions proposées. Compte tenu de l'ampleur des travaux, de nombreuses questions ont été posées : quelles sont les possibilités de financement d'une telle opération ? La destination de l'édifice doit-elle être inchangée ? Une souscription peut-elle être ouverte pour participer au financement des travaux ? La réussite d'une souscription passe par une animation importante, qui peut porter celle-ci et dans quel cadre ?

Il a également été demandé par certains habitants d'inscrire ce projet dans une réflexion globale d'aménagement de la place de la fontaine avec la démolition de l'ancienne laiterie.

Dans l'immédiat les travaux de mise en sécurité de l'édifice ont été retenus. Ils seront réalisés à partir du mois de septembre.

Sécheresse?

La Préfète du Puy-de-Dôme a réuni à nouveau le comité de suivi de la situation hydrologique le 22 mai et 19 juin 2019, et celui-ci a décidé de maintenir l'arrêté préfectoral plaçant le département du Puy-de-Dôme en situation de vigilance. Sur notre secteur, le niveau des nappes et sources du mois de juin est équivalent à celui d'un mois de septembre/octobre après un été relativement sec, ce qui est précoce pour la saison. Le comité de suivi se réunira fin juin pour examiner la situation. Les décisions prises seront communiquées sur le site internet de la préfecture.

TRAVAUX

■ Mieux partager l'espace public au bourg de Saint-Genès Création d'une zone 30 et d'une zone de rencontre

Une réflexion globale a été menée sur le centre bourg de la commune, pour étudier les cheminements piétons autour des différents équipements publics, et proposer les solutions adaptées pour mieux partager l'espace public.

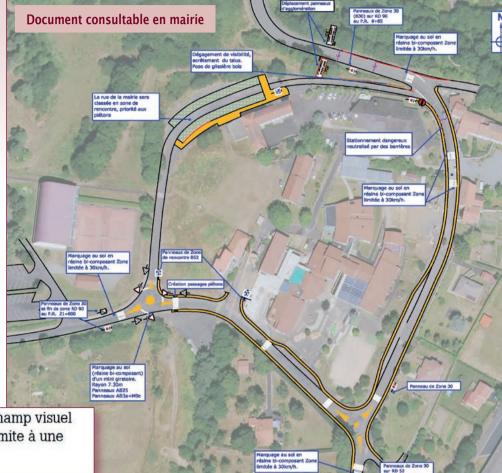
Les services du Département et de la Métropole ont été sollicités pour apporter leur expertise sur ce sujet.

La sécurité routière préconise un abaissement de la vitesse pour diminuer le nombre et la gravité des accidents. En effet, à faible vitesse les distances de freinage sont plus courtes et le champ de vision d'un conducteur est plus élargi.

 Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.







Une zone 30, c'est quoi?





En zone 30, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les rues sont aménagées en cohérence avec cette limitation. Elles comportent généralement des trottoirs pour les piétons et une chaussée où cohabitent les autres usagers. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes. Les piétons doivent pouvoir traverser facilement en tout point de la chaussée, il est ainsi recommandé de ne pas implanter de passages piétons.

Une zone de rencontre, quelle différence ? les piétons d'abord !

Le terme « rencontre » a été choisi pour qualifier une zone où tous les usagers sont amenés à cohabiter dans un respect mutuel. La délimitation entre la chaussée et les trottoirs s'estompe pour créer un espace ouvert qui invite les piétons à l'utiliser dans sa totalité. Rues commerçantes animées, ruelles des quartiers historiques, lieux de vie des centres-bourgs, mais aussi rues plus calmes en zones

TRAVAUX

■ Mieux partager l'espace public au bourg de Saint-Genès (Suite)

résidentielles, ou encore pôles multimodaux à forte affluence piétonne, sont parmi les lieux propices à ce type d'aménagement.

Il s'agit d'une zone ouverte à tous les modes de transport (sauf disposition locale particulière), où les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules à l'exception des modes de transport guidés (tramway par exemple). La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les piétons peuvent circuler





PANNEAU B53 FIN DE ZONE DE RENC

sur toute la largeur de la voirie, sans y stationner. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. La règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (doubles sens cyclables généralisés). Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet, il doit donc être organisé.

Un piéton veut traverser : je lui cède le passage !

Plus qu'une courtoisie, c'est une obligation... Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton qui s'engage de façon régulière (en respectant les règles qui sont les siennes) dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire. Cette règle vient compléter le principe de prudence, également inscrit dans le code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une façon d'exprimer que le

plus protégé (par sa carrosserie) doit faire attention au plus fragile (piéton, cycliste).

Un diagnostic des usages a été établi et les solutions envisagées par les services ont été présentées et débattues avec les différents partenaires impliqués sur ce secteur

Le souhait de mieux partager l'espace public dans le centre bourg afin de concilier les différents usages, conduit à la mise en place pour la rentrée de septembre, au plus tard à l'automne, des aménagements suivants (voir plan contre):

- une zone à 30 km/h sur le centre bourg,
- une zone de rencontre (limitation à 20 km/h) rue de la Mairie et rue Jean-Anglade,
- un mini giratoire (côté complexe sportif),
- des dispositifs pour empêcher le stationnement dangereux au niveau de la Maison des associations.

■ Bilan expérimentation dispositif de modération de la vitesse à Manson

La modération de la vitesse est un enjeu important en agglomération pour la sécurité routière et les déplacements piétons/vélos.

Différents aménagements, chacun avec des avantages et inconvénients, peuvent être mis en oeuvre mais tous ne sont pas adaptés au contexte local.

Nous avons demandé aux services du Département et de la Métropole de nous proposer différentes solutions pour le secteur situé sur la route départementale n°90 à Manson, à proximité du cimetière en direction d'Orcines.

 $A vant \ d'engager \ des \ travaux \ importants, nous \ avons$

souhaité expérimenter la solution préconisée, à savoir une écluse centrale. Il s'agit d'un resserrement de la chaussée sur une seule voie, le trafic passant de façon alternée selon le sens prioritaire défini par les panneaux. Des comptages de vitesse ont également été réalisés pendant la période expérimentale.

Le bilan de l'expérimentation a montré que la solution préconisée ne permettait pas de répondre aux objectifs attendus ; seule une modification du posi-



tionnement des bordures pour assurer une continuité piétonne sera réalisée cet automne.

Jeux dans la cour de l'école et sol du multi-accueil

Après une large concertation avec la communauté éducative et dans la continuité des travaux de res-

Apres une large concertation avec la communaute éducative et dans la continuité des travaux de restructuration du groupe scolaire les Volcans, de nouveaux jeux ont été installés dans la cour : une passerelle en rondins, des pas japonais et une hutte double glissade.

Dans le cadre de ces travaux le sol souple des jeux du multi accueil, qui présentait de nombreux signes d'usure, a été intégralement repris.

L'investissement pour ces équipements (sol amortissant compris) est de 20.377 € TTC.

Les services du périscolaire réaliseront également des marquages au sol de type marelles, circuit vélo, etc... Ce travail sera réalisé dans le cadre des NAP (Nouvelles activités périscolaires).



La forêt dans sa diversité : une ressource, un écosystème, un lieu de vie.

Le 1^{er} avril dernier, la commission forêt extra-municipale s'est réunie pour un ordre du jour très diversifié. D'un point de vue financier, le bilan 2018 présente un solde positif de 6.645 € entre les recettes des ventes de coupes de bois et les dépenses afférentes aux travaux sylvicoles et d'infrastructures, les frais de garderie et les diverses taxes forestières. Pour l'année 2019, l'ONF propose un programme de coupes irrégulières et d'amélioration pour une estimation de 68.000 € mais il faut tenir compte de la tenue du marché dans un environnement d'offres très nombreuses. Le montant des travaux est cantonné à 12.460 €.

En mars 2017, le Conseil municipal a validé la création d'un îlot de sénescence de 6,2 hectares en chevauchement sur deux parcelles forestières en dessous du col de Ceyssat (bulletin municipal de juin 2017). Cet îlot étant traversé par un sentier de grande randonnée (GR4), celui-ci a été détourné pour éviter de générer des nuisances. Antony Porte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a proposé à la commission, un panneau de sensibilisation sur l'îlot de sénescence informant les usagers de cet espace forestier en évolution naturelle au sein de la chaîne des puys. Après quelques modifications ce panneau de 80cm x 60cm sera implanté en périphérie du GR4 longeant l'îlot de sénescence.

Un focus sur la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé que les 2.475.000 ha sont situés pour les 2/3 en zone montagne et recouvrent 35% de la région. 1ère région française en volume sur pieds et 3ème en surface soit 15% du territoire français dont 20% en forêts publiques. La répartition en essences est de 54% de feuillus et 46% de résineux. 92% des forêts en Auvergne-Rhône-Alpes sont des forêts de production mais 56% des

volumes sont difficiles ou très difficiles à exploiter.

giques actuelles,

sèches, continuent

aussi

toujours

Grégory Chigot, agent de l'ONF affecté à notre secteur, a fait un point sur l'état sanitaire de la forêt et plus particulièrement des épicéas. Le stress climatique marqué depuis l'été 2018 et les conditions météorolo-

à mettre les arbres en situation de stress et diminuent leur capacité de réactivité face aux attaques. Une recrudescence de l'activité des scolytes, insectes xylophages, est observée et la visibilité de la contamination des résineux se voit, en autre, par la chute de l'écorce et le rougissement des houppiers. Toutes les forêts françaises et même européennes, d'épicéas et de sapins sont concernées. La meilleure solution de lutte dépendra du climat des semaines à venir. Un retour à un régime hydrique normal peut à la fois, perturber l'essaimage des insectes et redonner de la vitalité aux arbres.

Le projet de reconfiguration et de mise aux normes de la déchetterie de Theix empiète sur une zone forestière soumise à la gestion de l'ONF. Deux délibérations du Conseil municipal ont demandé à l'ONF pour l'une la distraction partielle de la zone relative à l'emprise du projet de reconfiguration et pour l'autre l'autorisation d'ouverture d'un cheminement permettant à des engins de travaux publics de procéder à des sondages de sol. En compensation de cette distraction, la commune trouvera sur son territoire l'équivalent en surface forestière de la zone distraite. Par ailleurs, une évaluation financière de la zone distraite est faite pour demander une compensation au nouveau bénéficiaire de cette zone, cette somme devant être affectée à des travaux sylvicoles sur le territoire de la commune.

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCF), à laquelle adhère la commune de Saint-Genès-Champanelle, propose aux communes adhérentes de prendre une délibération contre l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Actuellement, le produit des ventes dites « groupées » (article L.214-7 du code forestier) est déjà recouvré par l'agence comptable de l'ONF (56 M€ en 2016). Le produit des autres ventes (192 M€ en 2016) est recouvré par le comptable de chaque collectivité propriétaire des bois.

Dans le cadre des engagements du contrat d'objectifs et de performance pour la période . 2016-2020, l'État a décidé l'harmonisation et la simplification des circuits financiers utilisés lors de la vente des bois issus des forêts des collectivités. Le gouvernement demandé au ministre de l'agriculture et de l'ali-



mentation de mettre en œuvre cette disposition à compter du $1^{\rm er}$ juillet 2019.

Cette mesure amène un intermédiaire financier dans la gestion des recettes forestières, des coûts supplémentaires de gestion et un reversement aux communes dans un délai pouvant aller jusqu'à trois mois. Le Conseil municipal lors de sa séance du 4 avril dernier a suivi l'avis de la commission en votant la délibération proposée par la FNCF, s'opposant à l'encaissement des recettes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP.

Le personnel communal ainsi que les élus sont souvent interrogés sur les bonnes pratiques de gestion forestière dans la chaîne des Puys. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Auvergne-Rhône-Alpes) a publié un guide à l'attention des propriétaires, gestionnaires exploitants forestiers. Ce guide a pour but d'expliciter aux gestionnaires et propriétaires forestiers, la législation « site classé » dans le cadre de la gestion forestière. Il est disponible à l'adresse : www.auvergne-rhonealpes.developpement-durable.gouv.fr



Élections européennes

Les élections européennes du 26 mai dernier ont permis à chacun de se positionner en faveur de la liste qui correspondait le mieux à ses aspirations. Au-delà des choix individuels, l'élément positif a été une participation nettement supérieure aux prévisions. Même si elle peut paraître encore insuffisante, elle est cependant un signe encourageant pour la vitalité démocratique indispensable de notre pays.

Comme lors des dernières consultations européennes les Champanellois ont été plus nombreux



ACTUALIT

Élections européennes (Suite)
à se déplacer qu'au plan national puisque 63,68% se sont rendus dans l'isoloir. A titre de comparaison, lors de la dernière consultation européenne du 25 mai 2014 les Champanellois s'étaient déplacés seulement à 50,41%, soit donc cette année une participation supérieure de plus de 10 points. Et en 2009 seulement 40,79% des électeurs de notre commune s'étaient rendus aux urnes.



		Commune		St-Genès		Beaune		Fontfreyde		Laschamps		Manson		Nadaillat		Theix		Berzet	
Inscrits			66		42		67	384		304		484		142		312			31
Votants	%	1739	60,68	383	59,66	108	64,67	210	54,69	198	65,13	276	57,02	101	71,13	189	60,58	274	63,57
Nuls	%	34	1,96	5	1,31	2	1,85	7	3,33	6	3,03	4	1,45	3	2,97	3	1,59	4	1,46
Blancs	%	46	2,65	11	2,87	1	0,93	11	5,24	4	2,02	7	2,54	1	0,99	5	2,65	6	2,19
Exprimés		1659		367		105		192		188		265		97		181		264	
Mme AUBRY Manon	%	92	95,40	26	95,82	5	97,22	14	91,43	8	94,95	7	96,01	13	96,04	11	95,77	8	96,35
M. DE PREVOISIN Robert	%	0	5,55	0	7,08	0	4,76	0	7,29	0	4,26	0	2,64	0	13,40	0	6,08	0	3,03
M. CAMUS Renaud	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	%	2	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,00
	%		0,12	•	0,00		0,00		0,00		0,00	_	0,38	_	0,00		0,00		0,38
	%	402	24,23	98	26,70	29	27,62	28	14,58	49	26,06	69	26,04	10	10,31	43	23,76	76	28,79
M. TRAORÉ Hamada	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. PHILIPPOT Florian	%	6	0,36	1	0,27	0	0,00	1	0,52	0	0.00	1	0,38	0	0,00	0	0,00	3	1,14
M. ALEXANDRE Audric	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. BOURG Dominique		43		8		0		6		9		7		4		2		7	
M. VAUCLIN Vincent	%	0	2,59	0	2,18	0	0,00	0	3,13	0	4,79	0	2,64	0	4,12	0	1,10	0	2,65
M. LAGARDE Jean-Christophe	%	91	0,00	23	0,00	7	0,00	13	0,00	5	0,00	20	0,00	0	0,00	15	0,00	8	0,00
M. GLUCKSMANN Raphaël	%	185	5,49	34	6,27	6	6,67	13	6,77	23	2,66	43	7,55	14	0,00	17	8,29	35	3,03
M. GERNIGON Yves	%	0	11,15	0	9,26	0	5,71	0	6,77	0	12,23	0	16,23	0	14,43	0	9,39	0	13,26
	%		0,00		0,00	_	0,00	_	0,00		0,00		0,00	_	0,00		0,00		0,00
M. HELGEN Gilles	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	%	26	1,57	2	0,54	3	2,86	7	3,65	5	2,66	0	0,00	1	1,03	5	2,76	3	1,14
Mme CAILLAUD Sophie	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Mme DELFEL Thérèse		3		2		0		0		0		0		0		0		1	
Mme ARTHAUD Nathalie	%	15	0,18	2	0,54	1	0,00	4	0,00	1	0,00	1	0,00	2	0,00	2	0,00	2	0,38
M. BROSSAT Ian	%	37	0,90	8	0,54	6	0,95	6	2,08	6	0,53	5	0,38	1	2,06	1	1,10	4	0,76
M. ASSELINEAU François	%	15	2,23	2	2,18	0	5,71	1	3,13	0	3,19	5	1,89	4	1,03	0	0,55	3	1,52
	%	75	0,90	11	0,54	6	0,00	15	0,52	14	0,00	9	1,89	4	4,12	6	0,00	10	1,14
	%		4,52		3,00		5,71		7,81		7,45		3,40		4,12		3,31		3,79
	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. BARDELLA Jordan	%	193	11,63	37	10,08	8	7,62	25	13,02	13	6,91	28	10,57	17	17,53	34	18,78	31	11,74
Mme CORBET Cathy Denise Ginette	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. SANCHEZ Antonio	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. DIEUMEGARD Pierre		1		0		0		0		0		0		1		0		0	
M. CHALENÇON Christophe	%	0	0,06	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	1,03	0	0,00	0	0,00
M. LALANNE Francis	%	6	0,00	1	0,00	0	0,00	0	0,00	2	0,00	1	0,00	0	0,00	1	0,00	1	0,00
M. BELLAMY François-Xavier	%	129	0,36	37	0,27	17	0,00	11	0,00	13	1,06	23	0,38	5	0,00	10	0,55	13	0,38
	%	303	7,78	68	10,08		16,19	40	5,73	37	6,91	42	8,68	19	5,15	32	5,52	49	4,92
	%		18,26		18,53		15,24		20,83		19,68		15,85		19,59		17,68		18,56
	%	34	2,05	7	1,91	1	0,95	8	4,17	3	1,60	3	1,13	2	2,06	2	1,10	8	3,03
	%	1	0,06	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,38
M. PERSON Christian Luc	%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
M. AZERGUI Nagib		0		0		0		0		0		0		0		0		0	
	%		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

Agenda 21

Saint Genès Champanelle

CETTE ANNÉE, LA SEMAINE 21 AVAIT POUR FIL CONDUCTEUR LA SANTÉ AU SENS LARGE, INTÉGRANT BIEN-ÊTRE ET ALIMENTATION



Vendredi 17 mai, nous avons été très heureux d'accueillir le Dr Blandine Comte, directrice de recherche à l'Unité de Nutrition Humaine de l'INRA à Theix, pour une conférence sur les « Recherches pour la médecine du futur » auxquelles son équipe participe. Elle a présenté avec esprit la « métabolomique », une des sciences récentes utilisant les techniques à haut débit permettant une analyse simultanée d'un grand nombre de variables. Ainsi l'observation fine de notre organisme permet d'afficher un type de profilage ou une « prise d'empreinte », et définir dans quel état de santé nous sommes.

Pour mieux soigner dans les décennies à venir, ces recherches font l'analyse globale des petites molécules de notre système biologique à travers ce que notre corps absorbe, ce que l'on respire ou ce que l'on mange. Mieux comprendre les maladies pour élucider les mécanismes de leur apparition, trouver des biomarqueurs afin de pouvoir agir dix ans et plus avant que les symptômes de la maladie chronique (diabète, obésité, cancer, Parkinson, maladies cardiovasculaires, Alzheimer...) soient installés de manière irréversible. Aider les médecins à les stabiliser et inverser leur évolution est l'objectif de ces recherches.

Ces travaux ouvrent la porte à une médecine dite des « 4P » : prédictive, préventive, personnalisée et participative avec une complicité active du médecin (thérapeute) et volontaire du patient.

Il reste encore beaucoup de travail car seulement 60% des molécules de notre corps sont connues. Cependant ces travaux français se croisent au niveau mondial avec d'autres et la composition des équipes multidisciplinaires associée à l'évolution de la technique permet et promet des progrès à pas de géants pour cette science avec notamment une base de données internationale mutualisée. L'UNH de l'INRA de Theix est une unité de réfé-



rence dans le domaine et fait partie du réseau francophone de métabolomique et de fluxomique (RFMF) qui s'est réuni en congrès à Clermont-Ferrand du 21 au 23 mai dernier.

Nous tenons à remercier Blandine Comte pour cette très intéressante présentation qui a permis de connaître ses recherches, qui plus est sur le site de Theix, et de se projeter sur l'avenir de notre santé avec optimisme, même s'il reste beaucoup à découvrir.

Samedi 18 mai, la Maison des associations avait adopté le profil « Santé et Bien-être ». Comment limiter ou contourner notre exposition aux perturbateurs endocriniens, ces molécules chimiques que l'on connaît sous les noms de phtalates, parabens et autre bisphénol A, présents dans notre nourriture, l'air intérieur, les objets et produits utilisés au quotidien. Ils altèrent le bon fonction-

nement de nos hormones naturelles et sont responsables, à long terme, de dégâts sur notre santé. Nombreux sont ceux contre lesquels il est difficile de lutter, pourtant on peut limiter leur présence dans notre environnement (alimentation, cosmétiques, produits ménagers, vêtements, mobilier, peinture...) avant chaque acte d'achat et avec le fait maison

Bonne ambiance pour la mise en pratique avec des ateliers de fabrications de produits d'entretien. Chaque participant(e) a pu repartir avec sa production dans ses propres contenants, bien décidé(e) à franchir le pas aussi de la pratique du « zéro déchet » mise aussi en avant pour l'occasion. C'est facile et pas cher, à refaire avec les amis, succès garanti!

Les producteurs locaux de savons naturels, tisanes, épices, bières aromatisées aux plantes, présents sur la journée ont partagé avec les visiteurs leur façon de travailler, leurs recettes et aussi leurs conseils avertis. L'utilisation des huiles essentielles, de l'aromathérapie ou des plantes médicinales de l'herboriste ont eu aussi leurs fans. Chacun a eu loisir de s'informer, de tester et d'acheter en toute connaissance.



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Toute personne observant la présence d'ambroisies, quel que soit l'endroit, est encouragée à contribuer au repérage cartographique de cette plante en la signalant à l'aide de la plateforme nationale « signalement ambroisie » dédiée à cet effet http://www.signalement-ambroisie.fr

Rappel:

Des précautions doivent être prises pour tout apport de terre végétale extérieure sur un site. Celle-ci doit respecter les préoccupations d'environnement définies aux articles L. 110-1 et L. 110-2 du code de l'environnement. En tout état de cause, elles doivent être de nature à ne porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique, en application de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme.





■ Social et scolaire

TARIFS 2019/2020: PAUSE MÉRIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) DU MERCREDI APRÈS MIDI

Quotient	familial - Service	< 410	De 410 à 580	De 581 à 755	De 756 à 1080	De 1081 à 1400	De 1401 à 1800	> 1800					
Pause	Restauration scolaire	1,26 €	2,00€	2,89 €	3,23 €	3,46 €	3,98 €	4,37€					
méridienne	Panier repas (PAI)	1,01 €											
Accueil périscolaire	Forfait 4 jours	6,69 €	9,72 €	15,10 €	19,74 €	24,07 €	42,84 €	47,10 €					
	Forfait 5 jours	7,52 €	10,94 €	16,99€	22,20€	27,09€	48,18 €	51,95€					
	Occasionnel	1,01 €	1,48 €	2,09€	2,53 €	2,96 €	3,73 €	4,03 €					
Retard à l'	accueil périscolaire			5 € / quart d'heure									
TAP 0,00 €													
ALSI	l du mercredi	5,54€	12,3	15 €	14,4	47 €	17,65 €						
ALSH du mer	credi – Hors commune	6,00€	6,00 € 13,38 €			92 €	19,41 €						

Réductions: Sur l'ALSH des mercredis, une réduction de 10 % est appliquée pour le second enfant qui fréquente les mêmes jours, puis de 20 % pour le troisième enfant. Pour la restauration scolaire, une réduction de 10 % sur les repas est appliquée dès que le seuil de 16 repas facturés est atteint.

LE PEDT À NOUVEAU SIGNÉ POUR 3 ANS

Le projet éducatif de territoire est une instance rassemblant les différents acteurs éducatifs de la commune. C'est un lieu d'échange autour de l'enfant de 0 à 17 ans. Depuis 2013, élus, parents, enseignants, représentants associatifs et agents municipaux abordent des réflexions liées à l'enfance et font des propositions qui sont ensuite étudiées

par la municipalité. A l'issue des deux premiers exercices, le bilan établi par les participants est positif. Les différentes réflexions ont permis une meilleure prise en charge des enfants.

La composition des commissions a aussi évolué avec notamment l'intégration de la petite enfance. Axée au départ sur la mise en place des rythmes scolaires, la réflexion prend dorénavant en compte tous les âges de 0 à 17 ans. Les réunions au nombre de 3 à 4 par an sont ouvertes à toutes les personnes intéressées par ce sujet.

Pour y prendre part, merci de contacter Yann Gouadjélia au 06 33 33 80 45.

DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES ENFANTS

A l'issue de discussions au printemps 2018, la municipalité a fait le choix de maintenir les rythmes scolaires hebdomadaires à 5 matinées, et 4 aprèsmidis. Suite à une proposition du comité de pilotage du PEDT, les Temps d'Activités Périscolaires ont été positionnés en fin de semaine, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire. Autre nouveauté, le service périscolaire prend en charge la totalité des enfants, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) proposées par les enseignants étant organisées sur d'autres moments. Ainsi tous les jeudis et vendredis une guarantaine d'animateurs se répartissent les enfants en petits groupes et proposent des activités variées et ludiques dans une démarche de découverte. Les animations sont adaptées aux âges des enfants. Parmi les propositions, on trouve de la cuisine, des activités manuelles, du théâtre, jardinage, des contes, de l'art floral, de l'équitation, des jeux, de la danse africaine... Grâce à l'investissement des intervenants : agents municipaux, ATSEM, intervenants associatifs, vacataires, partenaires privés, les 400 enfants profitent pleinement de ces temps et apprécient ces moments ludiques. L'année prochaine, le fonctionnement sera similaire avec l'ajout d'activités nouvelles.

Nouvelle campagne de recrutement pour les Services civiques du service périscolaire

La municipalité, pour la 4ème année de suite, souhaite poursuivre l'expérience des services civiques. Ce dispositif permet à deux jeunes de 16 à 25 ans de remplir une mission sur l'année scolaire à compter de mi-septembre. Au sein du service périscolaire, les deux jeunes animeront et développeront des actions auprès des enfants du territoire.

Pour la rentrée 2019/2020, nous proposons deux missions : la première en partenariat avec le club de handball sera de développer les actions en lien avec cette pratique au sein de l'école et du club. La deuxième consistera à développer l'animation dans la cour de récréation en s'appuyant sur la mise en place d'une malle de jeux symboliques. Les futurs candidats interviendront durant l'année

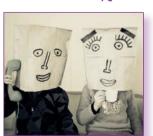
scolaire sur les différents temps autour de l'école (pause méridienne, garderie du soir et Temps d'activités Périscolaires).

En partenariat avec le CREFAD (Centre de Recherche d'Etude de Formation à l'Animation et au Développement), le candidat bénéficiera d'un accompagnement par l'intermédiaire d'un tuteur sur le terrain. La mission est gratifiée d'une somme de 594 € versée mensuellement. Les horaires hebdomadaires seront d'une trentaine d'heures sur les semaines scolaires

Les personnes souhaitant obtenir des informations et/ou postuler peuvent le faire auprès de Claire Lamy au 06 52 69 39 48

ou claire.lamy@crefadauvergne.org,

ou Yann Gouadjélia 06 76 41 46 13.





LA MUNICIPALITÉ OFFRE UN GOÛTER AUX ENFANTS PARTICIPANTS À LA GARDERIE À SAVOIR :

Pain et chocolat ou fromage, fruits, barres de céréales, barre bretonne, chocos, crêpes, cookies, brioche, compote, divers gâteaux, lait, jus de fruits... ponctuellement, yaourts, glaces ou pâtisseries. La planification est tributaire de la gestion des stocks: arrivages, date limite de consommation...



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Agnès Désèmard, Amandine Vieillecroze, Florence Roussel

ANALYSES DES BESOINS SOCIAUX

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Genès-Champanelle réalise actuellement son analyse des besoins sociaux pour la troisième fois. La loi oblige les CCAS à dresser des bilans réguliers de leurs territoires sur différentes thématiques qui intéressent les besoins réels et quotidiens de la population (logement, mobilité, petite enfance...).

Pour mener à bien sa mission, le CCAS a recruté depuis début mai une stagiaire, Amandine Vieillecroze, qui sera là, jusqu'à fin août. Étudiante en Master 2 Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social à Clermont-Ferrand, elle est aujourd'hui en charge de mener l'analyse des besoins sociaux sur la vaste commune de SaintGenès-Champanelle sous la tutelle d'Agnès Désèmard, vice-présidente du CCAS et en étroite collaboration avec tous le personnel du CCAS et de la mairie (dont Florence Roussel en particulier).

Ce processus, qui nécessite du temps, avance bien. Des questionnaires ont été diffusés à l'attention des familles et des retraités champanellois afin de recenser leurs besoins. Disponibles sur le site de la mairie jusqu'au 30 juin ou en version papier à la mairie, les réponses vont maintenant être analysées afin de dégager les attentes principales des habitants. Des pistes d'actions pourront ensuite être collectivement dégagées dans un rapport final qui servira de feuille de route au CCAS pour les années suivantes.

ATELIERS SENIORS AU VOLANT

Pourauoi?

Maintenir votre mobilité en toute sécurité. Remettre à jour vos connaissances sur le code de la route et les pratiques de conduite.

Pour qui? Toute personne à partir de 55 ans.

Cette action de prévention s'adresse également aux aidants familiaux.

Le CCAS en partenariat avec l'ARSEPT (Association Régionale Santé Éducation et Prévention Auvergne) proposent deux premiers ateliers les 17 et 24 septembre puis une troisième séance sur la sécurité routière en pratique avec une auto-école.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire auprès de Florence Roussel au 04 73 87 40 53 (service CCAS).

ATELIERS MÉMOIRES

Suite à la réalisation des ateliers « mémoires » qui se sont déroulés en 2017/2018 à Saint-Genès-Champanelle, et auxquels plusieurs dizaines de personnes ont assisté, quelques participants avaient manifesté le regret de ne plus avoir à partager ce type de rencontre au cours desquelles un climat de convivialité et de partage s'était instauré.

Les réunions, qui étaient une occasion de faire travailler notre mémoire et d'en comprendre les mécanismes, permettaient également de créer du lien social et de favoriser les rapports amicaux. Leur arrêt ne pouvait qu'être regretté par certains.

Suite à ce constat, Jacques Roux a créé dans le cadre du CCAS une activité qui repose sur le

même principe que celui des ateliers évoqués, à savoir un cycle d'une dizaine de séances pour un effectif de 12 personnes et dénommé : atelier « Mémoire et communication ». Dans ces séances, de nombreux jeux et exercices ludiques sont proposés, leur but étant de dynamiser la mémoire, de prendre conscience des mécanismes de la communication orale et de son importance pour le lien social, de proposer des réflexions collectives sur certaines de nos attitudes qui favorisent ou pénalisent ce même lien.

La première session, effectuée à titre expérimental, a connu un franc succès. Un complément de 7 séances a même été réalisé car la grande majorité des participants le souhaitait ; le principal sujet d'étude portait sur le village de Laschamps. Une nouvelle session de cet atelier débutera en septembre 2019. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées (+ de 55 ans), que ces personnes aient ou non suivi les ateliers « mémoire ». Le nombre de participants est limité à 14. Aucune condition particulière n'est exigée sinon une présence régulière de ceux qui s'inscriront. Les séances auront en principe lieu le ieudi matin dans une salle de la mairie.

Pour couvrir les frais de l'activité, et pour l'ensemble des séances, une participation financière de 10 € par personne est demandée.

Les inscriptions se font auprès d'Agnès Désèmard; elles pourront aussi se faire le jour du forum des associations, samedi 7 septembre

Culture LE FESTIVAL DU FILM SOCIAL ET ENGAGÉ

Après quelques années d'interruption, l'équipe de l'association PDB 63 Images

avait souhaité reprogrammer son festival du cinéma social et engagé, à Saint-Genès-Champanelle. C'est avec plaisir que la commune les a de nouveau accueillis, gracieusement, samedi 27 avril pour ce festival nouvelle formule.

A l'affiche 7 films, 7 débats où chacun pouvait s'exprimer librement sur des sujets divers en présence d'un réalisateur ou d'un militant.



Culture (Suite)

SAMEDI 11 MAI, LE SALON DES ARTISTES LOCAUX **OUVRAIT SES PORTES POUR LA 3ÈME ÉDITION**

Organisé par la commission culture municipale, ce salon a donné l'occasion de voir et d'apprécier l'expression du talent des habitants de la commune. Tous les artistes habitant ou travaillant sur la commune quel que soit leur savoir-faire : peinture, sculpture, dessins, carnets de voyages, mais aussi les artisans d'art avaient été invités et une quinzaine avait répondu présents. Un salon qui n'avait ni jury, ni diplôme ou autre médaille.

Seul restait le plaisir d'exposer, le plaisir de faire plaisir, de partager son travail avec les autres.

Lors du moment officiel du vernissage, chaque artiste a pu présenter ses créations au public présent. Puis ce fut au tour d'Eugen Chisnicean, artiste de renommée internationale, invité d'hon-

> neur du salon, de parler de ses toiles. L'après-midi, exposants et visiteurs ont assisté à une démonstration en live du talent de ce jeune artiste moldave de passage sur la commune, invité par l'association « Bas'arts ». Inspiré par la nature, il en capture l'atmosphère en liant composition, valeurs tonales et couleurs.

Quelques jeunes artistes en herbe se sont aussi

> initiées durant cet après-midi à

l'aquarelle sous la houlette des membres de l'atelier « Bas'arts ». Elles ont pu donner libre cours à leur imagination, et dialoguer avec tous les artistes présents.

Quoi de plus enrichissant que ces discussions impromptues sur l'art!







COURT MÉTRAGE À LA GRANGE

Séances en journée pour les enfants de l'école et séance en soirée pour tout public.





Culture (Suite)



Mercredi 5 juin, a eu lieu à Saint-Genès-Champanelle une des auditions des élèves du SICAS et de l'école de musique de Royat.

Les élèves de flûte traversière et leur professeur nous ont offert un concert de qualité. Le public présent a apprécié ce répertoire varié interprété par l'ensemble des musiciens enfants et adultes, tous très appliqués et passionnés.

Un moment particulièrement touchant a été le morceau joué par Gaspard accompagné de sa maman.

Merci à tous les élèves, à leur professeur ainsi qu'à Alexandre Vinot, le directeur, pour cette soirée mélodieuse.





EXPOSITION « REGARD D'ARTISTES SUR L'AUVERGNE »

C'est la 20ème année que l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges) organise une exposition de printemps sur le thème de la région et les artistes invités à Saint-Genès-Champanelle participent régulièrement à ces expositions.

Les œuvres présentées à Saint-Genès sont une partie de la sélection d'avril dernier (140 pour 60 artistes), déjà exposée dans son ensemble à la Maison de la Culture de Clermont-Ferrand au mois de mai avec l'invité d'honneur Gérard Fayet, photographe professionnel connu notamment pour ses magnifiques paysages panoramiques d'Auvergne.

Découvrir la région, à travers la création artistique (peinture, aquarelle, photographie, dessins, ...), avec une diversité de sujets qui vont de l'architecture aux paysages en passant par les coutumes et métiers ou la gastronomie, c'est toute cette diversité qui est proposée par les artistes régionaux participants, tous amateurs. Depuis de nombreuses années, Saint-Genès-Champanelle

propose aux artistes, deux fois par an, les murs de la salle des mariages pour des expositions de trois semaines ouvertes à tous les Champanellois aux heures d'ouverture de la mairie.

Venez découvrir cette exposition à la mairie, salle des mariages aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie jusqu'au 30 juillet.

Culture (Suite)

PROGRAMMATION CULTURELLE - AUTOMNE 2019

Cet automne encore, la commission culture va relever le défi « La culture à Saint-Genès-Champanelle » en présentant un programme varié où chacun pourra choisir et trouver ce qui l'intéresse. Un défi, oui, parce que la culture doit être accessible à tous. Elle se doit d'être une invitation à découvrir, s'étonner, s'émouvoir, s'enrichir, se doit également d'être l'envie de créer des liens et faire que chacun y trouve satisfaction et plaisir, selon ses goûts, ses envies et ses possibilités.

Nous restons persuadés que vous serez séduites et séduits par la qualité et la diversité de toutes les animations qui vous sont proposées cette année encore et que ce programme vous procurera, joie, plaisir et émotion.

Vendredi 30 août à 20h30 à la Maison des associations : concert d'accordéon

En partenariat avec le Centre National et International de Musique et d'Accordéon, concert préparatoire aux grands concours internationaux.

Vendredi 20 septembre 20h30 à la Grange : soirée Jean Anglade



Projection de « A l'école de ma vie » À travers des témoignages inédits et des reconstitutions historiques, ce film est une invitation à remonter le temps... Celui des blouses et des sabots, de la leçon de morale, de l'encre violette et du plumier, du poêle et de la craie.

Les projections seront suivies d'une discussion avec le réalisateur.

Dimanche 13 octobre de 14h à 18h à la Maison des associations : « Histoire de Lire »

Un Salon du livre jeunesse pour les enfants de 0 à 11 ans.



Un rendez-vous incontournable pour une sortie en famille: l'occasion pour les enfants, et les parents de rencontrer un auteur illustrateur, mais aussi de participer à des animations, de visiter des expositions

16 heures « Contes de ma musette » : « De sa musette, mon père tirait des poissons. Moi, j'y ai mis des historiettes, des p'tits bouts d'histoire pour me rappeler... »

Tout public à partir de 3 ans

Concours « Jeunes Auteurs »

A l'occasion de ce salon, un concours de jeunes auteurs, ouvert à tous les enfants d'âge élémentaire sera organisé.

Le thème de cette année est : l'égalité entre les filles et les garcons.

Chaque candidat proposera une courte histoire sur un thème imposé, accompagnée d'une illustration. (une page A4 maximum)

Deux catégories

- catégorie « Petits auteurs » : enfants de CP, CE1, CE2
- catégorie « Auteurs en herbe » : enfants de CM1. CM2

Les histoires seront exposées à la Maison des associations dimanche 13 octobre.

Vendredi 18 octobre à la Maison des associations : spectacle des Automnales

Danse contemporaine : Cie LAC (Laboration Art Company). A partir de 7 ans. Entrée 10€

Samedi 9 novembre à la Maison des associations : découverte d'ailleurs

Dans le cadre de ce rendez-vous annuel, nous vous proposerons de partir à la découverte du Brésil. Repas, animations avec le groupe Brésil Volcanique, danseuses, soirée dansante avec l'orchestre Philippe Martins. Entrée 20€

Plus de renseignements vous seront communiqués au fur et à mesure sur le trait d'union et le site de la commune.

JEUDI 4 AVRIL, INAUGURATION DE LA RUE JEAN ANGLADE



C'est en présence d'Hélène Anglade, fille de Jean Anglade, de Jean-Paul Pourade, président du Cercle Jean Anglade que la plaque a été dévoilée. Le cercle Jean Anglade, avait sollicité la commune pour qu'elle attribue le nom de Jean Anglade à une de ses rues. Cette demande était d'autant plus légitime que l'écrivain avait habité à Theix pendant 3 ans, son épouse ayant été institutrice de l'école de 1949 à 1952.

Après réflexion, il a été proposé au Conseil municipal, lors de la séance du 11 décembre 2018, de transformer la rue de La Poste au bourg de Saint-Genès, (ce nom n'ayant plus lieu d'être après la fermeture de la poste) en rue Jean Anglade. Choix d'au-

tant plus cohérant que cette rue longe la médiath è que

communautaire appelée « Médiathèque Chamfort », du nom d'un autre écrivain qui avait aussi des attaches à Theix.

L'inauguration s'est prolongée par le vernissage à la médiathèque de l'exposition « Jean Anglade, un écrivain humaniste dans le siècle » préparée par Jean-Paul Pourade. Ce fut l'occasion de retracer la vie et l'œuvre de l'écrivain et de se rappeler cette citation chère à son cœur « Ma région c'est l'homme ».



De futurs jeunes aventuriers

DEUX FONTFREYDOIS SUR LE DÉPART DU 4L TROPHY

Fantin et Matthieu, deux étudiants fontfreydois de 19 ans, seront sur la ligne de départ le 21 février prochain, pour la 23ème édition du 4L Trophy 2020.

Ce rallye-raid humanitaire de plus de 6.000 km à travers la France, l'Espagne et le désert marocain, est le plus grand événement de ce type en Europe.

Une traversée du Sahara sans GPS

Ici, il n'est pas question de vitesse mais d'orientation. Le 4L Trophy doit s'effectuer sans GPS « On a juste le droit à une boussole et une carte pour trouver notre chemin à travers le désert » et tous les équipages doivent rouler exclusivement en 4L.

Son objectif est humanitaire

En collaboration avec l'association « Enfants du désert », le 4L Trophy représente également une action humanitaire importante. Il s'agit d'acheminer et distribuer du matériel scolaire et sportif dans les écoles du Sahara sud marocain.

Plus de 10.000 € de budget

En effet, un projet comme celui-ci nécessite des fonds. Cette année, les frais d'inscription s'élèvent à 3.350 €. À cela s'ajoutent l'achat de la 4L, sa ré-

novation, le coût de l'essence, du péage ainsi que du matériel humanitaire. Un budget prévisionnel de $11.000 \in$ a été fixé.

L'association 2pouRaider

« Depuis mars dernier, l'association 2pouRaider a été créée, pour apporter un cadre légal à notre démarche. Un dossier de sponsoring a été réalisé, pour présenter notre projet de façon plus concrète aux entreprises sollicitées » (Disponible par mail sur demande).

Tous les dons sont acceptés ! Des boîtes de collecte sont déposées chez certains commerçants de la commune et communes voisines, pour récolter des dons. 1 € = 1 km. Des décapsuleurs aux couleurs de l'association sont également en vente. Nous vous remercions par avance pour votre soutien.

Fantin et Matthieu seront plus que jamais prêts pour l'aventure sur la ligne de départ le 21 février 2020 et porteront le numéro d'équipage 258

+infos:

2pouRaider@gmail.com - leetchi. com/c/4l-trophy-2pouraider-raidhumanitaire

Tél. 06 95 20 57 88 ou 06 09 96 58 02 Suivez-nous : Facebook et Instagram :



LAURE, PAULINE ET LIGIA, TROIS AMIES DANS LE DÉSERT



Une semaine, minimum 20 km par jour à pied, en course d'orientation, entre dunes et rocailles dans le désert de Merzouga, au Maroc, avec une boussole, un road book, sac à dos et la nuit en bivouac : voilà ce qui attend ce trio de copines en octobre – novembre prochain.

Cette aventure du Trek Rose Trip, nouveau raid solidaire et 100% féminin, va permettre de financer deux associations :

- Cancer du sein, parlons-en!
 - Les Enfants du Désert

Sur place, elles vont fournir des chèvres aux femmes isolées et mères célibataires en difficulté. Cette action mènera ces dernières à l'autonomie avec la création d'une coopérative de femmes pour la gestion des troupeaux et la durabilité du projet. Il est aussi question d'aide à l'alphabétisation des femmes et enfants, de construction d'écoles, de bibliothèques, de favoriser l'accès à l'éducation, à l'hygiène et aux soins.

Une action commune et solidaire sera également menée sur place

pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Au-delà de l'aspect solidaire qui anime ces 3 femmes, il y a aussi la maladie et le combat pour la vie.

Ligia, 39 ans, est atteinte d'une maladie orpheline

et incurable qui lui ôte la vue.

Accompagnée de Pauline, 33 ans, assistante médicale et de Laure, 33 ans, infirmière, Ligia va pouvoir accéder à un rêve partagé entre amies et à une revanche sur la vie.

Transmettre à leurs enfants que la vie ne s'arrête pas au matériel est aussi le challenge de cette aventure.

Il leur reste quelques mois pour démarcher les entreprises locales, trouver des sponsors et convaincre leur entourage de s'investir dans leur aventure pour financer celle-ci!

Pour les suivre ou les soutenir :

Mail: lesvolcaniques63@gmail.com

Facebook:

Les Volcaniques - Trek Rose Trip

Instagram: lesvolcaniques

Cagnotte en ligne Hello Asso:

Les Volcaniques



La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire Auvergne recherche des familles d'accueil pour accueillir des adolescents de 13 à 18 ans

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne, basée à Clermont-Ferrand, est un service du ministère de la Justice.

Elle est chargée de la mise en œuvre des décisions de justice pénale, prononcées par le Tribunal pour enfants concernant les mineurs et pour ce faire, mène notamment des actions d'éducation, et d'insertion au bénéfice des jeunes sous protection judiciaire.

L'Établissement de placement éducatif de Clermont-Ferrand est une structure d'hébergement pour mineurs confiés par le Juge, composé d'un internat et de places d'accueil en hébergement diversifié, dont l'hébergement en famille d'accueil. La Famille d'accueil PJJ a le statut de bénévole indemnisé. Elle est chargée d'accueillir à temps plein ou de manière séquentielle des mineurs en difficulté, de les accompagner au quotidien, de leur offrir un cadre familial sécurisant et structurant pour un temps déterminé par une décision judiciaire.

Elle est accompagnée par les éducateurs de la PJJ et perçoit une indemnité journalière non imposable.

Pour tout renseignement, contacter l'Établissement de placement éducatif de Clermont-Ferrand au 04 73 26 10 12

La Poste

DISTRIBUTION DU COURRIER

Plusieurs Champanellois nous ont fait part de diverses réclamations concernant la mauvaise qualité de la distribution du courrier et parfois de la vitesse excessive de certains facteurs. Nous avons donc proposé aux responsables de la Poste de les rencontrer et le 14 mai dernier nous avons pu

faire le point sur ces dysfonctionnements avec la déléguée aux relations territoriales ainsi qu'avec la directrice du courrier. Cet entretien a permis de faire un large tour d'horizon des difficultés rencontrées et a été très fructueuse au point que certaines améliorations se font déjà sentir.

Par ailleurs nous avons revu ensemble les règles à appliquer concernant l'accessibilité aux boîtes aux lettres et les adresses.

Boite aux lettres : êtes-vous sûr d'être accessible ?

Pour recevoir votre courrier dans les meilleures conditions possibles :

1/ Chaque point de distribution du courrier doit être équipé d'une boite aux lettres

2/ Cette boite aux lettres doit être implantée

- à l'adresse indiquée,
- dans un lieu accessible aux véhicules automobiles
- en bordure de voie ouverte à la circulation publique



4/ Sur la boite aux lettres doivent figurent de façon lisible l'ensemble des noms et prénoms des personnes susceptibles de recevoir du courrier, ainsi que votre numéro d'appartement (en cas de batteries de boites aux lettres)

5/ Votre boite aux lettres doit être hors de portée d'un chien (dans le cas par exemple d'un chien en liberté dans votre propriété). Idem pour votre sonnette (pour les colis et courrier contre signature). En cas de morsure ou de risque avéré, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée afin de préserver la sécurité du facteur.

6/ Pour permettre la remise des courriers et colis contre signature, merci de faire figurer votre nom sur votre sonnette

Ces règles permettent :

- Au facteur de distribuer le courrier aisément et en toute sécurité, et d'éviter de rentrer dans les propriétés privées
- Au facteur remplaçant, qui ne connait pas la tournée, de maintenir une bonne qualité de distribution
- De se mettre en conformité avec la législation en vigueur

Les règles d'or d'une adresse précise



Des informations ordonnées du nom à la commune :

- Nom et Prénom
- Le cas échéant : complément d'adresse (numéro d'appartement, résidence, N° d'entrée...)
- Le numéro et le nom de la rue
- Le cas échéant : le nom du lieu dit (Important en cas d'homonymie de noms de rues entre les différents lieux-dits d'une même commune)
- Le code postal suivi du nom de la commune





Il est important de communiquer votre adresse complète et précise aux personnes et sociétés qui vous adressent du courrier et des colis, de façon à faciliter la distribution.

Bon à savoir :

S'il n'y a pas concordance entre le nom du destinataire figurant sur l'enveloppe et l'adresse (numéro, rue, lieu dit), c'est l'adresse qui prime pour la distribution.

Demandez conseil à votre facteur

Inauguration Centre de Loisirs Verts l'Escapad'

Mercredi 19 juin, Christine Dulac-Rougerie, vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole représentant Olivier Bianchi, entourée de Roger Gardes, maire de Saint-Genès-Champanelle, vice-président de Clermont Auvergne Métropole en charge du tourisme et de l'urbanisme et de Jean-Pierre Brenas, représentant la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a officiellement inauguré les travaux de réhabilitation du nouveau Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts, à Saint-Genès-Champanelle. Ce projet marque la volonté de tout un territoire de faciliter et de promouvoir la pratique d'activités de pleine nature.

Le plein air pour tous

Randonnée pédestre, marche nordique, course à pied, trail, course d'orientation, VTT, cyclotourisme..., ce complexe, ancré dans le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, est une véritable pépinière du loisir de plein air. Professionnels, sportifs de haut niveau, amateurs, seniors, scolaires ou touristes... chacun trouvera là de quoi s'adonner à ses envies de découverte.

Le tourisme, partie intégrante du projet

Le projet revêt également une dimension touristique. De nouvelles activités telles que des journées découvertes de l'environnement seront organisées pour les écoliers, de même que des stages pour les jeunes durant les vacances scolaires, le tout en lien avec la zone humide, située à proximité. Le site sera également un lieu d'échanges entre professionnels du tourisme, un lieu de formation et de conférence. Une programmation culturelle orientée « nature » sera également mise en place, en partenariat avec le muséum Henri-Lecog.

Des extérieurs plus accueillants

Les extérieurs ont également fait l'objet d'une attention particulière. Près de 3.000 m² de terrain sont réaménagés afin de créer, pour tous, un complexe accueillant, plaisant et un cadre agréable pour les licenciés du Rallye Saint-Genès.

Le maire Roger Gardes a accueilli l'ensemble des

invités en ouvrant les discours officiels et remercié tous ceux qui, à des titres divers, se sont impliqués pour la réussite de ce beau projet. Il a rappelé brièvement l'histoire fort ancienne de cette propriété dont on a pu trouver des traces jusqu'au XVe siècle. Le château est devenu propriété de l'INRA en 1962 et Clermont Communauté l'a acheté, ainsi que les bâtiments adjacents, en 2012 à la demande de la commune qui souhaitait pouvoir conserver et restaurer cet élément important du patrimoine communal. Dès l'inauguration de l'équipement communautaire de proximité « La Grange » le 17 novembre 2012 le projet d'un centre de loisirs verts communautaire a été élaboré et inscrit au PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) le 8 avril 2016 après que l'intérêt communautaire ait été accepté par le Conseil communautaire le 16 janvier 2015. Le 5 mai 2018 le lancement officiel des travaux avait été l'occasion de rappeler les phases antérieures et de préciser les principales fonctions qu'il devra remplir.

Ce nouvel équipement communautaire, d'un coût de plus de 2 millions d'euros financé à plus des 3/4 par la Métropole et bénéficiant d'une aide du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes de plus de 500.000 €, a permis de sauver le centre équestre existant et d'en améliorer les structures mais aussi de prévoir le développement de nombreuses activités liées aux sports de pleine nature.

Pour le faire vivre, un directeur à mi-temps a été nommé. Deux postes viennent d'être créés consacrés l'un à l'animation et l'autre à l'entre-

consacrés l'un à l'animation et l'autre à l'entretien. Ils devront être pourvus pour l'automne afin que ce nouveau centre puisse rapidement trouver sa vitesse de croisière après une première manifestation d'envergure qui se déroulera le 7 juillet: « La Métropolitaine », qui comme chacun sait est bien plus qu'une simple randonnée.

Christine Rougerie, vice-présidente de la Métropole en charge du sport, représentant le président Bianchi, a rappelé dans son intervention les principaux éléments de cette longue démarche qui aboutit à un très beau résultat. Elle a précisé aussi la nature des travaux réalisés et les principales vocations de ce Centre qui est en phase avec les principaux schémas votés par la Métropole. Elle s'est réjouie de voir que la Métropole était capable d'investir sur l'ensemble de son territoire afin de renforcer son attractivité.

Jean-Pierre Brenas, conseiller régional représentant le président Wauquiez, s'est félicité à son tour de l'aide apportée par la Région à ce bel équipement qui confortera la pratique sportive des habitants du territoire mais aussi des touristes qui pourront l'utiliser lors de leurs séjours.

■ Inauguration Place de la mairie

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du centre-bourg de Saint-Genès-Champanelle, en lien avec l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite et la restructuration du groupe scolaire, nous avons souhaité aménager un espace public de qualité favorisant le vivre ensemble, respectueux de l'environnement et tourné vers les mobilités de demain.

Après un important travail de concertation avec

les différents partenaires et parties prenantes, une première tranche de travaux a été réalisée. Elle permet désormais l'accessibilité de tous à l'ensemble des services de la mairie ainsi qu'à la salle du Conseil municipal.

Nous avons souhaité donner une solennité plus importante au monument aux morts dans un espace désormais piéton, pour nous permettre ainsi qu'aux générations futures d'exercer





ce devoir de mémoire indispensable aux souvenirs du sacrifice de nos anciens, indispensable à se rappeler une évidence, la chance de vivre par temps de paix. Le parvis a été créé avec de la pierre locale en provenance de la carrière de Chambois situé non loin d'ici à Mazayes.

Les eaux de toitures sont collectées et réutilisées pour l'arrosage des espaces verts. Les eaux de

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

■ Inauguration Place de la mairie (Suite)

ruissellement sont principalement infiltrées dans le sol et dépolluées par un séparateur à hydrocarbures, afin de préserver le ruisseau de Saint-Genès situé en tête du bassin versant de l'Artière.

L'espace de parking est identifié comme aire de covoiturage par le Conseil départemental. Il est équipé d'un abri-piéton doté d'une couverture photovoltaïque alimentant les prises de recharge pour vélos électriques. Nous avons également installé une borne de recharge électrique pour les véhicules concernés, et fait l'acquisition d'un premier véhicule électrique en remplacement d'un véhicule diesel vieillissant. Cette borne s'inscrit dans le schéma de déploiement des bornes de recharge à l'échelle de la métropole et du département.

L'ensemble de l'éclairage public a été revu, il est désormais à leds et pourvu d'un système innovant de dé-

tection de présence pour optimiser les consommations électriques, et assurer un abaissement à 10% de sa capacité lorsqu'il n'y a personne.

Ces travaux d'un montant de 494.324 € TTC ont été réalisés dans le cadre de l'appel à projet du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de l'Environnement avec une subvention attendue de 83.600 €.

Ils ont été portés par la Commune et la Métropole, subventionnés par le Conseil départemental pour un montant de 57.000 € et le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) pour 24.000 €.

Sans ces partenaires la première phase de ce projet n'aurait pu se concrétiser, et nous les en remercions. Une deuxième phase sera à conduire

> dans les prochaines années pour finaliser cet aménagement devant la Maison des associations.

Les travaux ont été inaugurés officiellement le 19 juin par Pierrette Dafix-Ray, vice-présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en charge des Solidarités territoriales, qui a félicité l'ensemble des acteurs du projet pour la qualité du projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.









Créée par le syndicat du Bois de l'Aumône dont nous étions alors adhérents afin de traiter de manière collective et cohérente la collecte et le traitement des déchets, la déchetterie de Theix a été inaugurée le 23 juin 2000 en présence de nombreuses personnalités et des élus de la commune qui étaient tous favorables à cet emplacement et se réjouissaient de cette belle réalisation. Le terrain devant être mis à disposition du Syndicat gratuitement par la commune, un référendum avait été organisé car il s'agissait d'un terrain sectionnal appartenant aux habitants de Theix. Ce référendum s'est déroulé le 4 octobre 1998. Le nombre d'électeurs inscrits s'élevait alors à 195 mais seuls 31 sont venus voter et 24 ont donné leur accord.

Depuis sa création cette déchetterie a rendu de nombreux services à tous les habitants de la commune et elle constitue un élément important parmi les différents dispositifs mis en place pour une meilleure protection de l'environnement. Lors de notre adhésion à Clermont Communauté au 1er janvier 2004, devenue depuis Clermont Auvergne Métropole, nous avons dû quitter le Syndicat du Bois-de-l'Aumône car la compétence déchets était déjà exercée par notre agglomération, qui est donc depuis notre interlocuteur direct sur ce sujet comme sur bien d'autres.

Depuis sa création cette déchetterie n'a créé aucun problème majeur, n'a jamais été contestée, et elle est de plus en plus utilisée. Mais elle a inévitablement vieilli et, compte tenu de l'évolution de la réglementation en la matière, notamment un arrêté de 2012, il est devenu indispensable de la rénover. Si nous ne construisons pas un projet de modernisation crédible l'Etat sera en mesure de la fermer.

C'est pourquoi les élus et les services de la Métropole ont prévu dans le Programme Pluriannuel d'Investissement les moyens nécessaires pour une rénovation devenue indispensable. Au terme de nombreuses discussions, les grandes lignes d'un projet de modernisation ont été élaborées et présentées au conseil communautaire du 15 septembre 2017 qui l'a validé à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues, ce qui mérite d'être noté car ce n'est jamais évident pour un projet de cette nature.

Dès lors les techniciens et ingénieurs du ser-

vice déchets ont pu travailler sur ce projet pour l'affiner et obtenir toutes les autorisations nécessaires. C'est dans le cadre de cette préparation qu'un certain nombre d'arbres ont dû être coupés pour réaliser les forages nécessaires suscitant l'émotion de certains riverains, qui se sont constitués en association, ont alerté les médias et ont organisé une pétition qui doit nous être remise.

Nous les avons reçus à plusieurs reprises, ainsi que la Métropole, pour leur expliquer le pourquoi et le comment de cette rénovation.

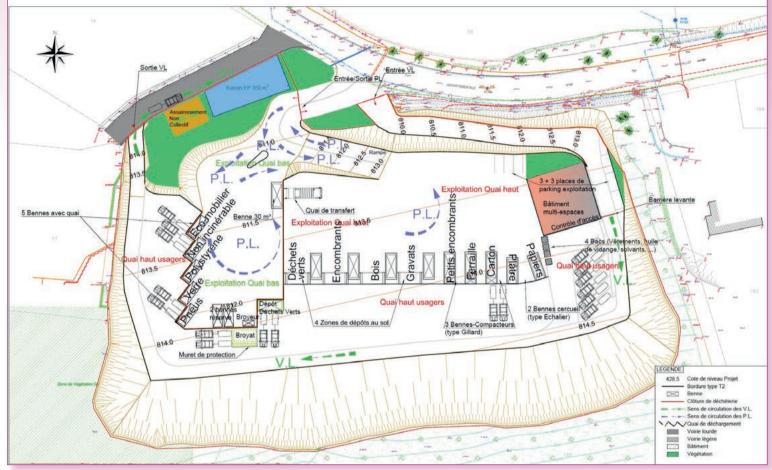
Nous avons organisé une réunion publique à Saint-Genès-Champanelle le 7 juin pour présenter l'avant-projet et répondre aux questions soulevées par les uns ou les autres. Quelle que

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le projet déchetterie Sud-Ouest (Saint-Genès-Champanelle) :

clermont auvergne métropole

Les plans avant-projet



soit la diversité des opinions et des objectifs des membres de cette association nous souhaitons agir dans la plus grande transparence et un groupe de travail sera constitué afin de nous aider à réaliser une déchetterie exemplaire, qui sera beaucoup plus pratique et davantage sécurisée pour les usagers et qui n'apportera pas davantage de nuisances au village.

Le seul riverain qui est à proximité a été rencontré à plusieurs reprises. Il nous a confirmé qu'il n'était pas contre la déchetterie ni contre sa rénovation et nous l'a même écrit, mais qu'il craignait de subir des nuisances supplémentaires. Nous sommes bien entendu d'accord pour l'associer au projet, et prendre toutes les précautions nécessaires.

Une certaine inquiétude a aussi été générée par le fait que l'avant-projet envisagé propose une déchetterie dite à plat, beaucoup plus confortable pour les usagers, mais qui nécessite davantage de surface. Nous disposons d'un terrain communal qui certes n'est pas l'idéal car il est en pente mais nous n'avons pas trouvé de terrain plat à proximité, malgré nos démarches, en particulier vis-à-vis de l'INRA.

Malgré cette difficulté le site qui avait été choisi en

2000 et jamais contesté offre de nombreux avantages. Situé dans la seule zone d'activités de la commune, certes à proximité d'un village mais en dehors, il est près d'une grande route nécessaire pour l'accès des camions et le transfert des déchets.

Parmi les craintes exprimées, on peut noter la coupe inévitable de certains arbres. Nous avons travaillé en relation étroite avec l'Office National des Forêts qui nous a certifié qu'il n'y avait pas d'arbres de valeur et que certains étaient même en mauvaise santé.

Nous nous sommes engagés cependant à replanter au moins l'équivalent de la surface concernée qui pourrait être au maximum 6500 mètres carrés et/ou d'engager des travaux sylvicoles. Or il faut savoir aussi que nous avons sur la com-

mune plus de 837 hectares de forêts et que la surface concernée ne représente même pas 1/1300ème de la forêt communale. Ce faible déboisement et la replantation ont été validés par l'ONF, la commission forêt extra communale et le conseil municipal.

Une étude de la faune et de la flore a aussi été conduite. La Préfecture interrogée sur les impacts environnementaux a répondu le 27 mars dernier que le dossier actuel comportait une étude d'incidence Natura 2000 et un pré-diagnostic écologique, que ces documents concluaient à l'absence d'impacts significatifs du projet sur la biodiversité et qu'en conséquence il n'était pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale complémentaire.

La question du bruit supplémentaire qui pourrait être généré par le nouveau fonctionnement mérite d'être considérée. Une étude précise des impacts sonores éventuels va être réalisée et des mesures seront prises en conséquence afin que la réglementation soit strictement respectée. D'ailleurs, déjà sur le plan prévisionnel qui complète



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

■ Déchetterie (Suite)

cet article vous verrez que la zone d'exploitation est la plus éloignée possible du seul riverain qui peut craindre des nuisances. Vers son habitation sera placé un bâtiment destiné au personnel dont les conditions de travail seront aussi largement améliorées et qui pourra être utilisé pour des animations scolaires et pédagogiques destinées à une plus grande sensibilisation à la protection de l'environnement. La question de l'écoulement des eaux et de l'assainissement a aussi été évoquée. Les installations à venir seront bien plus performantes que la situation actuelle qui de ce point de vue-là, n'est plus conforme à la réglementation. La circulation sera bien interne au site avec la seule voie d'accès actuelle et ne débordera pas sur le centre du village qui ne sera nullement impacté.

Dernier point important qui a parfois été évoqué : l'envol de papiers qui a été observé lors du fonctionnement de la déchetterie de Cournon-d'Auvergne qui a été la première dans notre secteur à

être réalisée selon ce nouveau type de déchetterie. Nous pouvons donc bénéficier de cette expérience et en tirer les conclusions pour adapter le projet de Saint-Genès-Champanelle en conséquence car on ne saurait accepter qu'un envol de papiers vienne polluer le village.

Ce nouveau concept de déchetterie à plat est encore peu connu et suscite des inquiétudes, comme toute nouveauté. Nous ne le connaissions pas au départ et après plusieurs présentations, nous avons été convaincus par les avantages qu'il présente. Certes il demande plus d'espace mais il est beaucoup plus confortable pour les usagers, en particulier pour le maniement des remorques sur l'actuelle plateforme trop petite qui génère souvent des conflits et qui n'est pas assez sécurisée.

Sachez que nous sommes bien résolus avec les responsables de la Métropole, et en particulier avec le vice-président Marcel Aledo en charge



des déchets, à moderniser de manière exemplaire la déchetterie de Theix. Il s'agit d'un équipement public indispensable et qui doit répondre au mieux à l'intérêt général qui a toujours guidé notre action. Bien entendu nous restons entièrement à votre disposition si vous souhaitez des précisions ou des documents complémentaires afin que la réalisation de ce beau projet, qui sera en tous points conforme à la réglementation actuelle, réponde aux attentes de la majorité des Champannellois.

■ Tourisme TAXE DE SÉJOUR

Chaque année la direction tourisme de la Métropole, en relation avec l'office de tourisme communautaire, invite tous ceux qui sont concernés par le versement de la taxe de séjour à une réunion d'information. C'est l'occasion de faire le bilan de l'exercice écoulé, de faire le point sur les évolutions réglementaires et d'engager un dialogue toujours utile et fructueux avec l'ensemble des participants.

Cette année, deux réunions complémentaires se sont tenues à Saint-Genès-Champanelle dans les locaux de la Grange à l'invitation du maire Roger Gardes. La première, le 29 avril, s'adressait plus particulièrement aux hôteliers et la deuxième, le 30 avril, aux particuliers qui louent des chambres d'hôtes ou des gîtes. Ce dédoublement a permis d'établir un dialogue plus approfondi avec chacune de ces deux catégories en tenant compte de leur spécificité.

Présidées par Roger Gardes au titre de ses responsabilités de Vice-président de la Métropole en charge du tourisme et président de la Société publique locale Clermont Auvergne tourisme, ces deux réunions ont été animées par Magali Valls chargée de la collecte de la taxe de séjour pour le compte de la Métropole.

Depuis le 1er janvier 2017, la prise de compétence tourisme permise dans le cadre de la loi NOTRe et de la loi MAPAM a autorisé la collecte de la taxe de séjour sur tout le territoire communautaire à partir de

cette date. Cette taxe est destinée à financer des actions favorisant la fréquentation touristique du territoire, améliorer la promotion touristique, les conditions d'accueil et de mobilité ainsi que l'offre de destination.

Elle est versée par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Métropole et n'y possèdent pas une résidence au titre de laquelle ils paient une taxe d'habitation. Elle est perçue par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et différents intermédiaires.



Le tarif dépend de la catégorie d'hébergement à laquelle appartient le local concerné. Le code général des collectivités territoriales fixe des tarifs planchers et plafonds à respecter et la collectivité territoriale doit fixer un taux compris entre 1 et 5%. La Métropole a choisi un taux médian de 3,5% après avoir analysé les tarifs des locations meublées et hôtelières, ceux des plateformes mais aussi les pourcentages adoptés par d'autres collectivités.

■ Commission Sports à La Grange

Mercredi 5 juin, la commune de Saint-Genès-Champanelle a eu l'honneur de recevoir pour la seconde fois la « commission sport » de Clermont Auvergne Métropole. Cette dernière, présidée par Laurent Ganet (maire de Nohanent) et en présence de Christine Dulac-Rougerie (vice-présidente en charge des sports) ainsi que de Roger Gardes, a examiné divers dossiers (subventions, travaux d'équipement sportifs...) en vue d'une présentation lors du prochain Conseil métropolitain.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion Unesco

Le 2 juillet 2018, l'inscription de la Chaîne des Puys, Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'humanité a été acceptée. La troisième tentative a donc été la bonne pour la plus grande satisfaction de tous ceux qui se sont investis depuis plus de 10 ans dans ce beau projet que nous avons toujours soutenu. C'est incontestablement un atout très important pour le développement touristique de nos territoires. Mais maintenant que cette étape majeure incontournable a été franchie il convient de s'organiser pour en tirer le plus grand profit en faisant mieux connaître nos magnifiques paysages et la nécessité de les protéger.

C'est pourquoi le Département à l'origine de cette inscription et le Parc des Volcans d'Auvergne qui joue un rôle majeur dans la gestion du bien ont proposé l'organisation de réunions territoriales pour sensibiliser les acteurs du territoire et les

habitants aux actions à conduire désormais.

Nous avons donc demandé qu'une réunion de ce type puisse se tenir à Saint-Genès-Champanelle. Elle s'est déroulée le vendredi 14 juin à la Maison des associations en présence de la préfète et du président du Conseil départemental, accueillis par le maire Roger Gardes qui représentait aussi le président du Parc des Volcans d'Auvergne.

Un appel des principales étapes de cette longue démarche qui a permis à la Chaîne des Puys de devenir le 44ème bien français et le premier bien naturel hexagonal inscrit sur la liste prestigieuse de l'Unesco, qui en compte désormais 1092, a permis de rappeler les principales caractéristiques du site et les engagements du plan de gestion. Il convient maintenant de préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des pay-

Chaine do Puys
Isil e de Lindgne

sages tout en gérant correctement l'activité touristique et la conciliation des usages. Les connaissances scientifiques doivent aussi être améliorées et transmises. L'inscription est aussi l'occasion de construire un véritable projet de territoire et d'améliorer la dynamique de participation des habitants, notamment grâce au réseau d'ambassadeurs du site.

Après la présentation, un débat s'est engagé avec la salle pour répondre aux questionnements éventuels et dégager des pistes de travail pour l'année à venir, suite à la célébration du 1er anniversaire de l'inscription prévue samedi 6 juillet.



PARC DES VOLCANS ET SMTC

OUVERTURE DE LA LIGNE COVOIT'ICI ROCHEFORT-MONTAGNE - CLERMONT-FERRAND



Vous êtes passager ?
Il vous suffit de vous rendre à l'un de ces

arrêts aménagés entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand et d'enregistrer votre demande de trajet de la borne dédiée.

Vous êtes conducteur?

Un message s'affiche immédiatement sur le panneau lumineux placé en amont, qui informe sur la demande de trajet en cours. Le conducteur intéressé s'arrête, sans au-

cune inscription préalable nécessaire. Un dédommagement est prévu pour le conducteur de 1.60 à 3 €, selon le lieu de chargement.

La ligne est ouverte tous les jours de 7 heures à 20 heures. Le retour est garanti pour les passagers qui auront utilisé le service à l'aller.

Changer ses habitudes pour se déplacer

L'idée est venue d'un constat simple mais pourtant évident : la route départementale 2089 reliant Rochefort-Montagne à Clermont-Ferrand est un axe très fréquenté avec 7.000 véhicules par jour seulement 1,1 passager par voiture.

En partageant leurs trajets, les habitants de cette zone permettront de fluidifier le trafic automobile, de diminuer leur budget de leur déplacement et de limiter les émissions à effet de serre.

Pour rejoindre, la communauté des usagers de la ligne Covoit'ici, il est possible de s'inscrire sur ce lien : www. covoitici.fr/rochefort-clermont

A Theix, le 2 mai, le SMTC, le Parc naturel des Volcans et Covoiturage Auvergne inauguraient la ligne Covoit'ici Rochefort-Montagne - Clermont-Ferrand qui permet de partager les trajets du quotidien sans réservation ni commission sur l'axe de la RD 2089.

Elle est composée d'arrêts implantés à Rochefort-Montagne, Massagettes, Nébouzat et Theix, toutes communes du Parc des Volcans.

Dans la métropole clermontoise, les arrêts retours sont situés à Clermont-Ferrand Les Salins et à Beaumont Rond-point du Pourliat.

Pour les passagers comme les conducteurs, aucune contrainte d'organisation en amont.



INRA

Des portes ouvertes à l'Inra « de chez nous »

Le Centre Inra Auvergne Rhône-Alpes a ouvert les portes de son site de Theix les 17, 18 et 19 mai derniers, permettant à plus de 2500 personnes de découvrir l'ensemble des travaux conduits dans ses unités de recherche. Parmi eux un grand nombre d'élèves de l'école de Saint-Genès-Champanelle ont participé à la visite dédiée aux scolaires, le vendredi 17. Certains, enthousiasmés par ce qu'ils ont pu voir, sont revenus le week-end avec leurs parents. Un bol d'air et de connaissance pour petits et grands citoyens, ravis de leur visite. Retour en images!

JOURNÉE SCOLAIRE DU VENDREDI 17 MAI

Chaque classe a pu bénéficier d'au moins 3 points de visite dans les laboratoires ou à la ferme expérimentale, avec des démonstrations, des jeux ou des visites adaptés à leur âge et à leur niveau scolaire.



« SOIRÉE PARTENAIRES » DU VENDREDI 17 MAI

Les partenaires privilégiés du Centre ont été conviés à une visite guidée à la fin de la première journée. Parmi eux, Roger Gardes, maire de Saint-Genès-Champanelle, a ainsi pu profiter des installations et des présentations sur l'élevage et la nutrition humaine.



DEUX JOURNÉES POUR LE GRAND PUBLIC

1500 personnes sont venues sur le site, samedi et dimanche. Certains sont même venus deux fois.



tellement il y avait de choses à découvrir sur les thèmes de l'élevage des herbivores, de la nutrition humaine, de la qualité de la viande et du lait, des relations entre élevage et territoire, des maladies animales, etc.

L'ART ET LA SCIENCE

Cette année les portes ouvertes avaient une tonalité artistique, notamment mise en œuvre grâce à un partenariat lié pour l'occasion, avec l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, et l'investissement des agents Inra intéressés par le lien entre art et science.

Parmi les actions artistiques menées, le Centre de recherche a proposé aux écoles inscrites à la visite, de participer à un concours de dessin sur le thème « la ferme du futur » ! Un vrai succès

pour ce concours qui a permis de réunir une cinquantaine d'œuvres, dont le prix CP-CE a été remporté par la classe de CE2 de l'école de Saint-Genès-Champanelle (classe de Corinne Meyniel).



Les deux élèves gagnantes s'appellent Léna Musy et Ninon Cuilleret. Elles ont utilisé diverses techniques de



coloriage et d'assemblage pour réaliser leur chef d'œuvre. Sabrina Gasser (INRA) les a félicitées pour leur créativité et a indiqué que leur dessin pourrait bien inspirer les chercheurs pour de futurs projets. Toute la classe ayant participé à ce concours, le prix a été remis à tous les élèves : un magnifique panier garni de produits régionaux permettant à la classe de faire un copieux goûter.

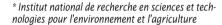




Des portes ouvertes à l'Inra « de chez nous » (Suite)

UNE JOURNÉE DÉDIÉE À L'INTERNE

Une journée supplémentaire, dédiée au personnel de l'Inra et d'Irstea* s'est déroulée le lundi 20 mai. Le temps fort de cette rencontre était organisé à la Maison des associations de Saint-Genès, qui a permis aux 450 agents participants de se réunir pour s'informer et discuter autour de la prochaine fusion entre l'Inra et Irstea, après avoir été accueillis par Roger Gardes. En effet, au 1er ianvier 2020. l'Inra et Irstea deviendront un nouvel établissement de recherche unique qui s'appellera Inrae (prononcer Inraé). Ce nouvel institut réunira 16000 personnes au niveau national et près de 1400 personnes en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces 1400 personnes seront réunies dans deux Centres de recherche: l'un en territoire auvergnat (Allier, Puy-de-Dôme, Cantal) avec 900 agents, et l'autre en territoire rhônalpin avec 500





LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

■ Office champanellois AFFICHE 13 JUILLET



AFFICHE FORUM DU 7 SEPTEMBRE



■ Office champanellois (Suite) NADAILLAT, SUR LE CHEMIN DU TEMPS QUI PASSE...

Ce livre est en chemin... pour être imprimé et il livre une partie de l'histoire de Nadaillat et de ses mémoires locales. Que de souvenirs rassemblés en quelques pages! Que d'émotions partagées!

Le livre sera édité pour le forum des associations du samedi 7 septembre, à la Maison des associations. Ce sera aussi l'occasion de venir admirer une exposition de photographies réalisées par Jean-Pierre Laporte qui a croqué la vie quotidienne de Nadaillat, en noir et blanc, dans les années 1980. Quelques clichés des estives de Manson et de la fête de la batteuse à Berzet seront également présentées ce jour-là.

Il est encore possible de réserver le livre « Nadaillat, sur le chemin du temps qui passe...», auprès de l'Office champanellois, de Mathieu Mercier, président de Vivre à Nadaillat, ou de Béatrice et Alain Boudet (04 73 87 30 89 ou 06 75 19 53 61), jusqu'au 31 juillet. Souscription: 20 €, par exemplaire, par chèque à

l'ordre de Office champanellois.

D'ores et déjà les habitants de Chatrat sont invités à rassembler les souvenirs, photographies, documents et autres, pour prévoir le neuvième livre, racontant la vie des villages de la commune. Des réunions seront programmées dès le mois de septembre, dans la salle du village pour recueillir les témoignages.





JOURNÉE ULTRA SPORTIVE POUR LES SENIORS DU DÉPARTEMENT



Pour l'Office champanellois, le challenge seniors santé départemental a commencé la veille des épreuves sportives : installation, montage des barnums et préparation physique et psychologique des sportifs de plus de 60 ans!

Jeudi toute la journée, grisés par l'envie d'aller au bout des épreuves et de s'amuser, les seniors champanellois, deux équipes et quatre « arbitres » : Pierre, Catherine, Danièle, Alain, Jean-Louis, Jo, Maurice, Bernard, Annie, Pascale, Gérard, Anne-Marie, Jacky, Jean-Claude, inscrits à cette journée, ont accueilli les organisateurs départementaux du CDOMS 63, dont Michèle Clavière, présidente.

Tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale, le soleil commandé au préalable

était lui aussi de la partie. Les équipes venues de La Roche Blanche, du Crest et de Clermont et de sa couronne ont apprécié la cadre idyllique sous l'œil amusé du puy de Dôme, le repas préparé et servi par le traiteur de Theix, la présence à la remise des prix, des élus de la commune, le dévouement des bénévoles. Bref! Une journée très valorisante pour les sportifs séniors et les organisateurs de cet évènement départemental. Toutes les équipes seront sélectionnées pour le challenge régional en octobre.

Lors de la remise des prix, Roger Gardes, maire, Pascale Vieira, adjointe à la vie associative, Alain Boudet, président de l'Office champanellois étaient présents pour la remise des coupes, notamment aux deux équipes champanelloises qui ont eu droit au podium sur les 1ère et 3ème marches. Mais la fierté réside dans le fait que tous les seniors présents ont passé une journée merveilleuse entre copains et bonne humeur avec : lancer de balles de tennis sur cible, lancer de boules de pétanque, lancer franc au panier de basket, test 6mn de marche par équipe, relais de marche athlétique, maintien de l'équilibre sur une jambe sarbacane, épreuve mystère : à chaque challenge, une nouvelle épreuve mystère est proposée et cette fois-ci un jeu d'adresse simple, de fabrication maison, mais qui a remporté un succès fou toute la journée!

ADMR

APRÈS-MIDI POUR NOS AÎNÉS

Le 11 mai 2019, une animation a eu lieu dans la salle de Theix : Jacques Roux et Roger Boussac, musiciens, ont accompagné Marie-Claire Pailleux qui a enchanté les participants avec sa voix mélodieuse. Un grand merci à eux.

Ce moment de plaisir et de partage par la musique et le chant a ravi les invités et les bénévoles. Quelle joie de voir nos aînés reprendre avec Marie-Claire les refrains des chansons!

Un goûter préparé par les bénévoles a régalé tout le monde.

Un nouvel après-midi récréatif pour séniors aura lieu à l'automne.





ADMR (Suite)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de l'ADMR s'est tenue lundi 3 juin en présence du maire, des élus, des bénévoles, des salariées, des familles et de la fédération ADMR.

Agnès Dèsemard a fait l'introduction de l'Assemblée générale en accueillant et remerciant toutes les personnes présentes.

Annie Thibault, secrétaire bénévole, a exposé le rapport d'activités : 117 personnes ont bénéficié des services de l'ADMR, avec un nombre d'heures en baisse, ceci étant dû à la diminution des prises en charge du Conseil départemental et des caisses de retraite.

Le service emploie 14 salariées en CDI et des CDD pour les remplacements des congés payés, maladie et congés maternité.

Christiane Barboiron, trésorière bénévole, a présenté le budget 2018 d'un montant de 356.218 € avec un excédent sur l'exercice.

Sans l'aide du CCAS et de la municipalité (subvention et locaux gratuits) l'association serait en déficit.

Agnès Dèsèmard, dans son rapport d'orientation, a insisté sur le travail de collaboration avec la Fédération, les associations ADMR voisines, les autres professionnels de l'aide à domicile et en particulier le SSIAD. Elle a noté l'implication des salariées et

tout particulièrement celui d'Emmanuelle Vazeille et le rôle important des bénévoles.

Roger Gardes a remercié toutes les personnes qui œuvrent au sein de l'association et souligne le côté humain qui est mis en avant dans les interventions de l'ADMR de la commune.

Le président de la Fédération, Jean Bernard, a remercié tous les membres de l'association pour tout le travail accompli.





C.Barboiron, A. Thibault, R. Gardes, A. Désèmard, J. Bernard, D. Pitelet

Loisirs et Rencontres

Le club des aînés, environ une trentaine de participants ont pris le bus pour se rendre au Mont Mouchet, mi-juin. C'était un jeudi pas comme les autres...

« A trois jours des commémorations du 75 ème anniversaire des combats qui ont permis de libérer l'Auvergne, nous avons effectué, en matinée, un circuit mémoire en bus. Depuis Ruyne-en-Margeride, en passant par Clavière pour rejoindre Paulhac, lieu de déjeuner, nous avons été à l'écoute de notre guide. L'après-midi s'est déroulé au musée de la résistance au Mont Mouchet.

Cette journée ensoleillée était très émouvante, notre guide nous a apporté maintes explications sur les évènements vécus dans cette zone de résistance en Margeride. »

Programme des rencontres à venir :

Jeudi 4 juillet, à 11 heures :

Assemblée générale de Loisirs et Rencontres, à la Maison des associations, suivie d'un repas sur place servi par un traiteur.

Reprise des après-midis récréatifs et de jeux de société, après la période de vacances :

jeudi 22 août à 14 heures, à la maison des associations. Toutes les personnes séniores intéressées par les jeux de société, les sorties à la journée, les repas festifs sont invitées à rejoindre l'association.

Contacter Françoise Vacher, présidente : 06 20 81 64 53, ou Roger Ondet, vice-président au 04 73 62 18 94.



Les Paniers Champanellois

MANGER BIO ET LOCAL, C'EST L'IDÉAL

Dans le cadre de la campagne « Manger Bio et local, c'est l'idéal » qui se déroulera du 20 au 29 septembre 2019, des actions de sensibilisation et d'information sur l'agriculture bio et la consommation bio et locale seront organisées en Auvergne-Rhône-Alpes et dans toute la France.

Les Paniers Champanellois, association de type AMAP, vous propose, vendredi 20 septembre, de 18h30 à 20 heures, à la Maison des associations un « marché ouvert à tous » avec dégustation des produits de leurs producteurs.

SALON DES VINS BIO

Nous vous donnons rendez-vous les 22 et 23 novembre à la Maison des associations pour notre 2ème salon des Vins Bio!

■ Bas'Art - Stages d'Aquarelles

C'est dans une ambiance très sympathique qu'Eugen Chisnicean, jeune aquarelliste moldave, a animé le stage d'aquarelle de Bas'Art du 8 au 10 mai à l'atelier de Laschamps. Et même si le temps n'a pas été favorable pour la moindre sortie extérieure, les stagiaires ont passé trois jours à appréhender cette technique où les difficultés se laissent maîtriser pour traduire et transposer sur le papier paysages, personnages et

autres bateaux... pas toujours à la hauteur de leurs espoirs. Mais qu'importe l'envie était là et les progrès arriveront avec la pratique et voir les démonstrations du professionnel stimulent pour prendre les

Il a été question de croquis, de phrases, d'écriture du paysage, de perspectives, de masses, de simplification, de ruptures de lignes, de centre d'intérêt, de lumière, de contrastes. Les participants sont tous repartis motivés pour s'exercer jusqu'à l'année prochaine puisque promesse est faite d'une seconde édition pour aller plus loin, mais plus tard dans le calendrier... pour cause de météo.





Campanelle

La chorale enfants de Campanelle a participé le 25 mai au Festi'Kids, premier festival de chorale d'enfants qui a eu lieu à Saint-Babel. Nos jeunes talents ont porté très haut les couleurs de Saint-Genès-Champanelle avec un répertoire jazz de très belle qualité et qui a plu au nombreux public présent.

Cette chorale ne demande qu'à grandir et dès la rentrée prochaine, lors du Forum des associations il sera possible de venir inscrire votre enfant.

Pour tout renseignement:

Jean-Claude Darrigrand tél: 04 73 62 10 12



Don du sang

ON EST GÉNÉREUX À SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

En effet, lors de la collecte du 3 avril, 72 personnes dont 5 nouveaux donneurs se sont présentés pour accomplir cet acte citoyen et humain qui reste précieux pour sauver des vies.

Cette collecte a eu lieu pendant la semaine nationale de sensibilisation au don de moelle.

L'équipe des bénévoles toujours très active s'est donc, en plus de la gestion de la collecte du jour, adressée à chaque donneur afin de les sensibiliser et informer sur le don de moelle osseuse.

Nous avons le plaisir, ces derniers temps, d'accueillir lors de nos collectes, de plus en plus de jeunes. Ces derniers se sont montrés particulièrement intéressés et certains d'entre eux volontaires pour s'inscrire sur le fichier des donneurs potentiels de moelle osseuse.

Merci à tous.

Nous comptons sur vous toujours plus nombreux.

ASSOCIATION LE DON DE SANG DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

PROCHAINES COLLECTES

Sang Total (16h30 à 19h30) • Lundi 5 août 2019

- Mercredi 4 décembre 2019

Avec une animation autour des danses Country. Garde des enfants assurée à chaque collecte.

Espoir et Solidarité



Samedi 4 mai au soir, Espoir et Solidarité – avec l'aide des Talons des Volcans (Amicale champanelloise) a donné l'occasion au public champanellois et du canton de s'initier dans la joie à la musique et aux danses country. Les spectateurs présents ont dit combien ils avaient apprécié la soirée et s'étaient amusés. Merci encore aux Talons des Volcans (14 danseurs sur scène) pour leur engagement totalement bénévole, la qualité de leur spectacle, leur travail, leur disponibilité ainsi que leur entrain et leur bonne humeur qui ont permis aux participants d'entrer dans la danse

Comme à l'habitude, la soirée a aussi permis de rappeler le rôle d'Espoir et Solidarité, celui de soutenir de petites associations connues localement et oeuvrant pour l'éducation des enfants de pays déshérités. Après le discours introductif de la Présidente et ses remerciements pour tous ceux qui aident Espoir et Solidarité (Commune, Département, Office Champanellois ...), les associations aidées par Espoir et Solidarité en 2018 (Ocre Rouge et Aîna pour Madagascar, ANUVAM pour le Népal et Anakut Laor pour le Cambodge) ont fait le point sur leur situation et leurs projets. Le pot offert en fin de



soirée a agréablement terminé la soirée et permis d'échanger sur les actions des uns et des autres.



Comme par le passé, les dons reçus des spectateurs participeront intégralement et directement à soutenir des actions engagées par des associations dont la probité est reconnue. Pour mieux connaître Espoir et Solidarité, participer à son fonctionnement, merci de nous contacter à l'adresse suivante espoiretsolidarite63122@gmail.com.

Les Enfants Avant Tout

L'association Les Enfants Avant Tout remercie toutes les personnes qui se sont déplacées lors de la braderie de printemps de vêtements d'enfants samedi 18 mai à Theix. Lors de cette vente, nous avons fait une recette d'un peu plus de 200 €. Cette somme représente un bénéfice net puisque nous n'avons aucun investissement à faire lors de cette manifestation. Cette année elle va permettre de participer au paiement des factures d'eau et d'électricité de Barthiv en

Inde. Ce nouveau Centre d'Accueil, pour les femmes seules avec enfants et les jeunes filles, a été investi par les pensionnaires fin mai 2018.

La braderie d'automne aura lieu samedi 12 octobre à Theix de 10 heures à 17 heures.



■ Amicale Champanelloise - Section danse

Cette année, la section danse de l'Amicale champanelloise a participé à la manifestation : « De Fil en Chemin » à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand ce dimanche 16 juin 2019.

Organisées par La Ligue de l'Enseignement du Puyde-Dôme, ces rencontres inter-associatives de danse amateur avaient comme chef d'orchestre Anna Martinez de la Fédération des Associations Laïques (FAL 63)

Après un accueil officiel chaleureux en présence de Cécile Audet, adjointe enfance, petite enfance et éducation à la mairie de Clermont-Ferrand, le public venu nombreux a pu admirer le magnifique spectacle que leur offraient les différentes associations de danse.

Sur la scène prestigieuse Jean Cocteau de la Maison de la culture, prêtée pour l'occasion par la mairie de Clermont-Ferrand, ce sont 15 associations, composées de 300 danseurs et danseuses, qui ont eu le plaisir de présenter leur travail.

La danse était à l'honneur et les 27 chorégraphies proposées présentaient à tour de rôle la danse dans toute son expression : modern'jazz, classique, hiphop, break dance, street jazz et danse contemporaine!

Ainsi, les 23 danseuses de Saint-Genès-Champanelle accompagnées par leur professeur Sophie Lesaffre ont eu le plaisir de présenter une chorégraphie créée pour l'occasion et en garderont un souvenir inoubliable!



■ Comité de jumelage VISITE DE NOS AMIS DE KALLMÜNZ



Jeudi 25 avril, en début de matinée, la municipalité et le comité de jumelage ont accueilli une guaran-

taine d'habitants de Kallmünz pour un nouvel échange amical.

Après les discours de Roger Gardes, maire de Saint-Genès-Champanelle, de Ulrich Brey, maire de Kallmünz, et de Gilles Gauthier et Christian Stolz les présidents des comités de jumelage, Pascale Vieira, adjointe à la vie associative a remis au nom de la commune, deux bouteilles de vin de la cave Saint-Verny à chaque famille allemande.

La matinée s'est poursuivie par un brunch préparé par le comité de jumelage et la municipalité.

C'était le début d'un séjour riche en échanges et visites (cave de Saint-Verny, La Commanderie de la Sauvetat et visites organisées par les familles).

Une nouvelle fois ce séjour a soudé l'amitié qui lie nos deux communes.





■ Mei Hua Zhuang

XXI èME RENCONTRE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE MEI HUA ZHUANG G À SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE DU DIMANCHE 18 AU VENDREDI 23 AOÛT 2019

L'association Mei Hua Zhuang Auvergne, regroupant les pratiquants de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand et Beaumont accueille cet été la XXIème rencontre internationale de l'association européenne de Mei Hua Zhuang, un art martial traditionnel très ancien, transmis de génération en génération et désormais pratiqué dans de nombreux pays.

Cet événement aura lieu sur les communes de Saint-Genès-Champanelle, Aydat et Clermont-Ferrand et rassemblera une centaine de pratiquants européens, d'Israël et de Chine.

La rencontre sera animée par Yan Yan et Junmin Ren, Maîtres de 18ème génération.

C'est l'occasion pour tous de découvrir ce superbe art martial traditionnel chinois au cours de différentes manifestations :

- Démonstration et pot de l'amitié (ouvert à tous) le dimanche 19 août à 17h30 au gymnase de Saint-Genès-Champanelle en présence de Roger Gardes, maire de la commune.
- Démonstration publique le mercredi de 18 heures à 19 heures place de la Victoire à Clermont-Ferrand.
- Exposition de photos sur le mont Taïshan à la mairie d'Aydat durant toute la semaine.
- Initiation à la pratique pour les débutants (sur inscription auprès des responsables).



Le saviez-vous?

Le Mei Hua Zhuang se pratique tous les mercredis soir de 17h30 à 20h30, des débutants aux confirmés, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

La pratique de base, appelée « JIA ZI », comporte une alternance de 5 postures correspondant aux cinq éléments de la cosmologie chinoise (métal, eau, bois, feu et terre), reliées par un enchaînement de mouvements équilibrés. Elle se prolonge par l'utilisation d'armes (bâtons, épées, sabres, poignards...), une autre façon de travailler les énergies et des formes plus martiales comme la « boxe ».

Contact:

Emmanuel Elleaume au 06 07 37 30 71 Mail : mhz.auvergne@gmail.com



l'Amicale champanelloise

Manifestations festives et associatives





Spectacle des jeunes du théâtre la Bulle



Repas du village du Lien de Pardon





Animations du comité des fêtes « Vivre à Nadaillat »







Fête de la Saint-Georges à Fontfreyde



VOTRE SER

Ouverture de la mairie

Tél.: 04 73 87 35 10 - Fax: 04 73 87 38 60 Adresse internet: www.saint-genes-champanelle.fr Courriel: mairie@saint-genes-champanelle.fr

 Lundi :
 14h à 18h
 Mardi :
 9h à 12h et 14h à 18h

 Jeudi :
 9h à 12h et 14h à 18h
 Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Samedi: 9h à 12h

En dehors des heures d'ouverture et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE 06 75 47 23 02

Agent de surveillance de la voie publique

asvp-securite@saint-genes-champanelle.fr

Agence postale communale

Lundi : de 14h à 17h.

Mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Samedi: de 9h à 11h

Dernière levée : Lundi au vendredi : 16 heures - Samedi : 12 heures.

Le maire recoit

Les mardis et jeudis après-midi et le samedi matin sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Permanences des élus

ADJOINTS:

Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.

Agnès Désèmard, 1ère adjointe, Affaires sociales et scolaires. socialscolaire@saint-genes-champanelle.fr

Christophe Vial, 2ème adjoint, sur rendez-vous, Travaux, voirie, accessibilité, voirie sylvopastorale, réseaux, agriculture

travaux@saint-genes-champanelle.fr

Nadine Imbaud, 3ème adjointe, samedi matin sur rendez-vous Environnement, développement durable, Agenda 21 environnement@saint-genes-champanelle.fr

Yves Chauvet, 4ème adjoint, sur rendez-vous, Budget, finances, ressources humaines, développement économique et touristique, forêts.

finances@saint-genes-champanelle.fr

Pascale Vieira, 5ème adjointe, samedi matin sur rendez-vous Vie associative, culture, jeunesse.

associations@saint-genes-champanelle.fr

Eric Hayma, 6ème adjoint, mardi après midi (14h30 – 18 heures) – samedi matin (9 heures - 11h30) sur rendez-vous, Urbanisme, aménagement du territoire. urbanisme@saint-genes-champanelle.fr

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS:

Reçoivent sur rendez-vous

Alain Boudet, 1er conseiller délégué, Information et communication communication@saint-genes-champanelle.fr

François Merlin, 2ème conseiller délégué,

Bâtiments communaux, hygiène et sécurité, sapeurs pompiers mairie@saint-genes-champanelle.fr

Services sociaux

ASSISTANTES SOCIALES:

Permanences des assistantes sociales :

En mairie les 1er et 3ème lundis de 14h à 16h. A la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont)

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ADMR: Aide à domicile en milieu rural04 73 87 30 72

Courriel: admrstgenes@wanadoo.fr

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès

POINT INFO SENIORS 04 73 87 40 53

Services divers

GENDARMERIE

Courriel: bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ÉCOLES

Élémentaire 04 73 87 31 57 IME 04 73 87 35 17

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

(Garderie, pause méridienne, NAP)

Directeur Coordinateur: Yann Gouadjélia.......06 33 33 80 45

Courriel: periscolaire@saint-genes-champanelle.fr

GARDERIE PÉRISCOLAIRE 06 33 33 80 45

Courriel: cantinescolaire.sgc@orange.fr

OFFICE CHAMPANELLOIS

www.officechampanellois.fr - Courriel: contact@officechampanellois.fr

SICAS

(Ecole intercommunale de musique).......04 73 61 33 39 Courriel: edm.sicas@orange.fr

LA MONTAGNE

Correspondante locale : Béatrice Boudet...........04 73 87 30 89 et 06 75 19 53 61 Courriel: beatrice.boudet@orange.fr

Services Clermont Auvergne Métropole

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE 04 63 66 95 38

Courriel: bibliotheque.saintgeneschampanelle@clermontmetropole.eu Michèle Meillerand

Horaires d'ouverture :

- mardi et vendredi de 14h à 19h
- mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h

DÉCHETTERIE (THEIX) 04 63 66 95 19

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h Samedi et dimanche de 9h à 19h - Fermée les jours fériés

A VOTRE SERVICE

الممالمة الممالية

Formulaires sur www.clermontmetropole.eu rubrique collecte des déchets

MOOVICITÉ 04 73 87 40 83

Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.

Vous pouvez rejoindre les arrêts **CHU G. Montpied**, place Henri-Dunant ou **Royat**, place Allard.

Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :

- du lundi au samedi (sauf jours fériés) : de 7h (1^{re} prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (1^{re} prise en charge) à 19h30 (dernière dépose).
- le mercredi et le samedi : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à 12h30, dépose au plus tard à 14h30.

Pour réserver :

- Composer le 04 73 87 40 83.
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

■ En cas d'urgence

CENTRE ANTIPOISON: 04 72 11 69 11

POMPIERS: 18 SAMU: 15

POLICE - GENDARMERIE: 17

MAISON DE SANTÉ DES VOLCANS

Impasse du Rejalet - Theix

Suite à l'arrêté de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 3 février 2012 appliqué depuis le 1^{er} avril 2012, Saint-Genès-Champanelle rentre dans le secteur de garde de Clermont-Ferrand pour la nuit profonde (0 heure à 8 heures) et hors nuit profonde (week-end et jours fériés). La population doit en cas d'urgence joindre la régulation 63 par le 15.

Cabinet médical :	
Dr Calixte CEYSSON	
Dr Anton SAUREL	04 73 87 39 63
Cabinet dentaire:	
Dr Pascale BORDERON	04 73 87 37 60
Cabinet infirmier:	
Grégory PASSET	04 73 87 01 37
Isabelle REBELO	04 73 87 01 37
Cabinet de kinésithérapie	04 73 88 51 87
Pierre PALHEIRE (Kiné ostéopathe) – Sébastien ROY (Micro	o-Kinésithérapeute)
Grégoire MARTIN (Kiné) - Corentin GERY (Masseur kiné)	- Sarah MAGER-
MAURY (Kiné)	
Cabinet de pédicurie podologie :	
Karine CAUVIN	04 73 88 53 12
Diététicien et nutritionniste :	
Thibaut LAYAT	06 60 95 62 70
Orthoptiste :	
Marjorine PIC	06 41 28 41 44
OSTEOPATHE DO: Margaux MAGNAVAL	06 32 40 81 91
Valentin SERRE - Consultations à domicile	
PHARMACIEN: Séverine DOUCHAIN (Theix)	